

INFORMATIONS MUNICIPALES

Janvier
2023



Le Houllme

INFO

www.le-houllme.fr

3	L'édito du Maire
4/16	Conseil Municipal
17/25	Jeunesse
26/27	Infos ville
28/34	Manifestations
35	Travaux
36/37	Société
38/39	Vie sportive
40	Clin d'œil
41	Etat civil
42/43	Renseignements utiles



Foyer Communal

Dimanche 5 février

Loto Twirling

Dimanche 12 février

Loto A.L.H.

Samedi 18 février

Exposition A.L.H.

Dimanche 5 mars

Loto Hand-Ball AMHHB

Samedi 11 mars

Soirée Pot-au-feu Volley-Ball

Vendredi 17 mars

Soirée St Patrick
Commission Culturelle de la ville

Mardi 28 mars

Concert de musique
Ecole de musique

Lundi 8 mai

78^{ème} anniversaire de la Victoire

Samedi 13 mai

Loto Foot-ball AHBFC

Mercredi 24 au Vendredi 25 mai

Fête du Livre

Dimanche 18 juin

Appel du Général de Gaulle

Bâtiment des Diesels

Samedi 25 et dimanche 26 mars

Exposition Peinture
Les peintres de la Vallée du Cailly

Parc Municipal

Samedi 29 et dimanche 30 avril

Foire à tout A.L.H

Parvis

Samedi 17 juin

Fête du Parvis
Commission Culturelle de la ville

Vous pouvez retrouver les informations de la commune : <https://www.lehoulme.fr>

Facebook : Ville du Houleme

Panneau Pocket :

Application à télécharger gratuitement



Directeur de la Publication : Daniel GRENIER

Membres : Alain GONTIER, Yves GUEST, Jean-Jacques SEBIRE, Sébastien GALLOT, Patrick PIETERS, Virginie MALANDAIN, Mélanie PREVEL, Michel Chimier, Thierry TURPAUD, Laëtitia MALHERBE.

Tirage : 2000 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé PEFC - Cyclus Print

Conception et réalisation : Imprimerie DELATRE - Caudebec-lès-Elbeuf - Tél. 02 35 78 85 30



Mesdames, Messieurs

Bonne année 2023

En cette période de mi-mandat, il me semble intéressant de faire le bilan des 3 dernières années.

Nous avons entrepris et réalisé divers travaux et diverses études de projet.

- L'acquisition du domaine de la source par notre centre communal d'action sociale, nous permet désormais de lancer la rénovation des 63 logements sous le contrôle de Mme MICHEL architecte.

- La réfection de nombreuses voiries, telles que les impasses : des bleuets, des coquelicots, des fauvelles, des colverts, des colombages, mais aussi partiellement les rues : Victor Hugo, Pasteur, Quilbeuf, les principales allées du cimetière, les trottoirs de l'église, les parkings de la rue du 8 mai et Quilbeuf, effectués en collaboration avec la métropole, dont le pôle de proximité, sous contrôle de Mme Fouchault directrice, M.Barbay directeur adjoint et M. Gueroult que je remercie pour la qualité du travail effectué.

- L'ouverture de notre maison médicale, qui grâce à tous les praticiens que je remercie, permet à tous nos habitants de recevoir des soins de qualité en cette période difficile.

- Un travail important sur la balade du Cailly (circuit protégé pour piétons et vélos) qui conduira prochainement à transformer certaines rues en zones partagées (piétons, vélos, voitures) limitées à 20 km/h comme prévoit la réglementation nationale.

Nos engagements pour les années suivantes :

- La réfection de la rue du 8 mai, dès que le changement du réseau

d'eau potable sera effectué.

Finir la rénovation de la rue Victor Hugo

Continuer les études pour la rénovation du foyer communal et du parc municipal.

Deux nouveaux quartiers vont se construire, la corderie où 109 logements vont être réalisés face au magasin Leclerc.

Les hauts vergers face aux immeubles du 8 mai où 46 maisons et 23 appartements vont être construits.

Ceci permettra de préserver les effectifs scolaires, d'assurer un dynamisme économique pour nos commerçants, d'accroître les dotations budgétaires pour notre ville. C'est donc un travail intense que nous fournissons avec nos différents services municipaux, nos élus et nos partenaires, que chacun en soit remercié.

Cette période de pandémie qui a mis en veille les activités sportives et culturelles a bouleversé nos habitudes de vie. Cette crise sanitaire et sociale a mis en lumière les faiblesses et même l'incapacité à faire face à l'urgence et l'ampleur de la pandémie. Comment ne pas rappeler par exemple, le rôle décisif des médecins, des pharmaciens, des infirmières, des collectivités dans la campagne de vaccination. Ils ont permis à notre population de se protéger et de se soigner.

Nous sommes tous confrontés aujourd'hui, à cette nouvelle crise, la crise énergétique sur fond d'inflation galopante. Cette crise énergétique frappe aussi de plein fouet les collectivités territoriales. La dépense énergétique va augmenter de 30 à 100 % selon les

cas, de même pour les marchés de travaux.

La crise financière des collectivités, déjà patente, se trouve gravement approfondie par l'inflation qui sévit comme par exemple la revalorisation justifiée mais non compensée du point d'indice des fonctionnaires. Ce nouvel état d'urgence économique et social exige, cette fois-ci, des réponses financières.

Il faut restaurer les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités locales mais aussi pour notre population.

Pour cette raison et comme pour chaque ville de notre vallée, nous allons devoir restreindre l'allumage de l'éclairage public sur toutes les voiries de 0h30 à 5h du matin. Ceci à partir du mois de janvier, après que 12 des 17 armoires électriques aient reçu une nouvelle horloge astronomique.

Notre ville s'est beaucoup transformée et modernisée durant les dernières décennies. Il faut préserver les services publics de proximité. Développer les transports en commun.

Notre ville doit garder son caractère semi-rural, c'est-à-dire un bourg au centre des forêts, afin que chacun puisse trouver toutes les structures assurant une vie paisible, calme et sereine.

Avec le conseil municipal, nous vous présentons tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2023.

Le maire,
Daniel GRENIER

CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2022

N°2021-2-01 – Finances - Adoption du compte de gestion - Année 2021

Il est rappelé au conseil que le compte de gestion est confectionné par le comptable public qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la ville. Aucune erreur n'a été constatée.

A L'UNANIMITE les membres du conseil déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2022-2-02 - Finances - Adoption du compte administratif 2021,

Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Il permet de juger de la plus ou moins bonne gestion d'une commune car, par comparaison avec le budget primitif et supplémentaire, il met en évidence la plus ou moins bonne qualité de ceux-ci, notamment si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Le compte administratif de l'année 2021 de la Collectivité se résume de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévues	Réalisées
(Chapitre 011) Charges à caractère général	1 032 300,00	1 007 557,61
(Chap. 012) Charges de personnel et frais assimilés	2 264 080,14	2 174 458,46
(Chap. 014) Atténuation de produits	2 000,00	1 464,00
(Chap. 65) Autres charges de gestion courante	205 500,00	200 846,17
(Chap. 66) Charges financières	110 930,00	110 671,50
(Chap. 67) Charges exceptionnelles	3 614,80	1 407,17
(Chap. 68) Dotations aux amortissements	7 000,00	
(Chap. 042) Opérations d'ordre et de transferts entre section	76 008,12	76 004,19
TOTAL	3 701 433,06	3 572 409,10

RECETTES	Prévues	Réalisées
(Chap. 13) Atténuation de Charges	25 000,00	32 407,85
(Chap. 70) Produits des services, domaines	234 500,00	297 909,80
(Chap. 73) Impôts et taxes	2 035 514,00	2 228 447,22
(Chap. 74) Dotations et participations	1 164 700,00	1 051 777,43
(Chap. 75) Autres produits de gestion courante	97 000,00	125 778,35
(Chap. 76) Produits financiers	4 853,00	4 134,61
(Chap. 77) Produits exceptionnels		127,99
TOTAL	3 561 567,00	3 740 583,25

Report de l'exercice 2020 : 139 866,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser Au 31/12
(Chap. 20) Immobilisations incorporelles	3 012,00	3 012,00	
(Chap. 21) Immobilisations corporelles	122 891,83	78 361,56	25 871,60
(Chap. 23) Immobilisations en cours	462 015,15	80 322,46	365 186,99
(Chap. 16) Remboursements emprunts	156 100,00	156 010,38	
(Chap. 041) Opérations patrimoniales			
TOTAL	744 018,98	317 706,40	391 058,59

RECETTES	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser Au 31/12
(Chap. 13) Subventions d'équipement	68 244,17		68 244,17
(Chap. 16) Emprunts			
(Chap. 10) Dotations, fonds divers, réserves	70 700,00	70 682,77	
(Chap. 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	230 000,00	230 000,00	
(Chap. 138) Autres subventions d'investissement non transférées	218 843,29	47 220,43	144 398,49
(Chap. 27) Autres Immobilisations financières	16 762,00	15 082,00	
(Chap. 040) Opération d'ordre entre sections	76 008,12	76 004,19	
(Chap. 021) Virement de la sect. de fonct.			
(Chap. 040) Opération d'ordre			
TOTAL	680 557,58	438 989,39	212 642,66

Report de l'exercice 2020 : + 63 461,40€

BALANCE GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL				
FONCTIONNEMENT	Prévus	Réalisés		Total
Dépenses exercice 2021	3 701 433,06	3 572 409,10		3 572 409,10 (A)
Recettes exercice 2021	3 561 567,00	3 740 583,25		3 740 583,25 (B)
Résultats de la section de fonctionnement 2021		168 174,15		(B)-(A) = (C) 168 174,15
Report exercice 2020	139 866,06	139 866,06		(D) 139 866,06
Résultat de clôture fonctionnement 2021		308 040,21		E = (C) + (D) + 308 040,21
INVESTISSEMENT	Prévus	Réalisés	Restes à Réaliser	Total
Dépenses exercice 2021	744 018,98	317 706,40 (F)	391 058,59	708 764,99
Recettes exercice 2021	680 557,58	438 989,39 (G)	212 642,66	651 632,05
Résultat section d'investissement 2021		H=(G)-F + 121 282,99	(I) = - 178 415,93	
Report exercice 2020	63 461,40 (J)	(K) = + 63 461,40		(K) = + 63 461,40
Résultat de clôture section d'investissement 2021		(L) = (H)+(K) : 184 744,39	(I) = - 178 415,93	
RESULTAT GLOBAL				
			Résultat de clôture fonctionnement 2021 (E)	+ 308 040,21
			Résultat de clôture section d'investissement 2021 (L)	+ 184 744,39
			Reste à réaliser 2021 (R-D) (I)	- 178 415,93

A L'UNANIMITE le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2021.

N°2022-2-03 - Finances - Affectation des résultats de l'exercice 2021,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 du budget principal de la Ville, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de **+308 040.21 €** se décomposant comme suit :

- Résultat reporté de l'exercice 2020 + 139 866.06 €
- Résultat de l'exercice 2021 + **168 174.15 €**

Soit un résultat de clôture 2021 de : **+ 308 040.21 €**

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

CHAP. R002 - Excédent de fonctionnement reporté	138 040.21€
CHAP. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	170 000.00€

N°2022-2-04 - Finances - Fixation des taux de la fiscalité locale pour l'année 2022.

Rapporteur : Daniel GRENIER

Conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, la délibération des taux de la fiscalité directe locale doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du Budget.

Pour rappel en 2021, le taux de TFPB de **54,26%**, qui avait été voté par l'assemblée correspondait à la somme du taux FPB communal de 2020 (28,90%) et du taux départemental de la TFPB de 2020 (25,36%.) conformément aux dispositions de la réforme de la fiscalité locale.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2022 le niveau voté par la commune en 2021 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

- Taux 2021 = 54,26%.
- **Taux 2022 = 54,26%.**

Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPB)

- Taux 2021 = 79.15%
- **Taux 2022 = 79.15%**

Pour mémoire : le taux de la TH avait été gelé à son niveau de 2019.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur décide **A L'UNANIMITE** de reconduire pour l'année 2022, le niveau des taux votés par la commune en 2021.

N°2022-2-05- Finances - Adoption du budget primitif - Année 2022,

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2021		138 040,21		184 744,39
Mouvements réels	3 776 794,13	3 768 417,91	888 558,59	574 150,21
Mouvements d'ordre	129 663,99	0,00		129 663,99
TOTAL	3 906 458,12	3 906 458,12	888 558,59	888 558,59

Soit un budget prévisionnel (fonctionnement + investissement) de : **4 795 016,71 €** en hausse de 8% par rapport à l'année 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2022
(Chapitre 011) Charges à caractère général	1 115 722,50
(Chap. 012) Charges de personnel et frais assimilés	2 311 071,63
(Chap. 014) Atténuation de produits	3 000,00
(Chap. 65) Autres charges de gestion courante	235 000,00
(Chap. 66) Charges financières	103 000,00
(Chap. 67) Charges exceptionnelles	2 000,00
(Chap. 68) Dotations aux amortissements	7 000,00
(Chap. 023) Virement à la section d'investissement	54 749,33
(Chap. 042) Opérations d'ordre et de transferts entre section	74 914,66
TOTAL DEPENSES	3 906 458,12
RECETTES	BP 2022
(Chap. 13) Atténuation de Charges	25 000,00
(Chap. 70) Produits des services, domaines	271 500,00
(Chap. 73) Impôts et taxes (sauf 731)	264 234,00
(Chap. 731) Fiscalité locale	1 986 844,00
(Chap. 74) Dotations et participations	1 084 839,91
(Chap. 75) Autres produits de gestion courante	132 000,00
(Chap. 76) Produits financiers	4 000,00
TOTAL	3 768 417,91
R 002 - Report de l'exercice 2021	138 040,21
TOTAL RECETTES	3 906 458,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR 2021	Propositions nouvelles	TOTAL
(Chap. 20) Immobilisations Incorporelles		43 000,00	43 000,00
(Chap. 21) Immobilisations corporelles	25 871,60	61 500,00	87 371,60
(Chap. 23) Immobilisations en cours	365 186,99	229 000,00	594 186,99
(Chap. 16) Remboursements emprunts		164 000,00	164 000,00
(Chap. 041) Opérations patrimoniales			
TOTAL	391 058,59	497 500,00	888 558,59
RECETTES	RAR 2021	Propositions nouvelles	TOTAL
(Chap. 13) Subventions d'équipement	68 244,17		68 244,17
(Chap. 16) Emprunts		149 086,68	149 086,68
(Chap. 10) Dotations, fonds divers, réserves		25 658,87	25 658,87
(Chap. 1068) Excédents de fonct. Capitalisés		170 000,00	170 000,00
(Chap. 138) Autres subventions d'invest. Non transf.	144 398,49		144 398,49
(Chap. 27) Autres Immobilisations financières		16 762,00	
(Chap.) 021 Virement de la sect. de fonct.		54 749,33	
(Chap. 040) Opération d'ordre entre sections		74 914,66	
TOTAL	212 642,66	491 171,54	703 814,20
R 001 - Report de l'exercice 2021			184 744,39
TOTAL RECETTES			888 558,59

Après avoir délibéré **A LA MAJORITÉ (2 Abstentions :)**, Le budget primitif de l'exercice 2022 de la collectivité est adopté.

N°2022-2-06 - Finances - Subventions aux associations - Année 2022,

Chaque année une délibération est nécessaire pour ventiler nominativement les subventions aux différentes associations et permettre leur mandatement. La crise sanitaire depuis 2020 a fortement impacté le fonctionnement du monde associatif. Certaines associations ont été plus touchées que d'autres. Un fonds de soutien de la Métropole Rouen Normandie a permis dans une moindre mesure d'amortir le choc en 2021.

Pour cette année 2022, la commune malgré les contraintes financières souhaite maintenir son soutien au monde associatif.

A l'UNANIMITE des votants :

Le conseil décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Attributions Année 2021	Propositions Année 2022
Association Laïque – Sections	6 123 €	6 123 €
Coopérative scolaire - Louis ARAGON/Jacques PREVERT	1 789 €* 1 834 €* 597 €* 651 €* 510 €* 518 €* 135 € 135 € 963 € 1 050 € 609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	6 123 €
Coopérative scolaire - Louis ARAGON/Jacques PREVERT	1 789 €* 1 834 €* 597 €* 651 €* 510 €* 518 €* 135 € 135 € 963 € 1 050 € 609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	1 834 €* 651 €* 518 €* 135 € 1 050 € 609 € 300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Coopérative maternelle J. Picart Ledoux	597 €* 651 €* 510 €* 518 €* 135 € 135 € 963 € 1 050 € 609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	651 €* 518 €* 135 € 1 050 € 609 € 300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Coopérative maternelle J. Lurçat	510 €* 518 €* 135 € 135 € 963 € 1 050 € 609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	518 €* 135 € 1 050 € 609 € 300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Groupement des Parents d'élèves du primaire (GPE)	135 € 135 € 963 € 1 050 € 609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	135 € 1 050 € 609 € 300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Association des écoles Houlmoises pour la lecture-A.E.H.L.	963 € 1 050 € 609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	1 050 € 609 € 300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	609 € 609 € 300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	609 € 300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Boule Houlmoise	300 € 300 € 1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	300 € 1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Avenir du Houleme	1 731 € 1 731 € 3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	1 731 € 3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Amicale Houlmoise-Bondevillaise FC	3 922 € 3 922 € 161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	3 922 € 161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Tennis de table	161 € 161 € 2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	161 € 2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Club du 3ème âge	2 505 € 2 505 € 10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	2 505 € 10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Orchestre d'Harmonie du Houleme	10 264 € 10 264 € 86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	10 264 € 86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Association « bébé boutchou »	86 € 86 € 178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	86 € 178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Family Rando	178 € 178 € 112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	178 € 112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Club des Chiens de Défense	112 € 112 € 86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	112 € 86 € 1 000 € 300 € 151 €
Association des peintres de la Vallée du Cailly	86 € 86 € 1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	86 € 1 000 € 300 € 151 €
Association Malaunay-Le Houleme hand-ball	1 000 € 1 000 € 300 € 300 € 151 € 151 €	1 000 € 300 € 151 €
Judo club Bondevillais	300 € 300 € 151 € 151 €	300 € 151 €
Livres sans Frontières	151 € 151 €	151 €
Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie en Haute-Normandie	100 € 100 €	100 €
Association Foyer pour Adultes « Les Fougères »	90 € 90 €	90 €
Secours Populaire Français	295 € 295 €	295 €
Association Donneurs de Sang Bénévoles	68 € 68 €	68 €
Les chats du Houleme	250 € 250 €	250 €

* Variation d'une année sur l'autre en fonction du niveau des effectifs de l'école)

N°2022-2-07 - Finances - Subvention au CCAS

Le conseil municipal A L'UNANIMITE décide d'attribuer une subvention de 55 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville. Cette subvention sert à couvrir les frais de fonctionnement.

N°2022-2-08 - Finances - Fixation des tarifs des services municipaux et locations communales,

À l'UNANIMITE : le conseil municipal adopte les tarifs des services municipaux et locations communales pour la période 2022/2023.

Des droits de place (marché – Fête foraine – stationnement sur le domaine public des commerçants non sédentaires)

Tarif du mètre linéaire	Voté en 2021	Propositions 2022-2023
Tarif A (marché)	1.00 €	1.00 €
Tarif B (fêtes foraines)	5.00 €	5.00 €
Tarif C (fêtes foraines)	2.00 €	2.00 €
Commerçant non sédentaire	85.00€	85.00€

Il est proposé aux membres du conseil de reconduire la tarification adoptée en 2021 pour l'année 2022.

La durée de stationnement est soumise à autorisation et fixée à une demi-journée.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Juillet 2022

Des insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Une publicité en couleur est fixée à 150% de la publicité en noir et blanc.

Surfaces	Adhérents du HOULME 2021/2022	Propositions 2022/2023	Extérieurs du HOULME 2021/2022	Propositions 2022/2023
2,5*9 m	49 €	49 €	78 €	78 €
6*9	91 €	91 €	124 €	124 €
5,5*11,5	158 €	158 €	228 €	228 €
19*11,5	275 €	275 €	369 €	369 €
PAGE ENTIERE SANS DISTINCTION	822 €	822 €		

Tarifification funéraire

Concessions	Tarifs 2021	Propositions 2022
Concession 30 ANS	315.00	315.00
Renouvellement de Concession pour 15 ans	165.00	165.00
Droit de superposition à partir du 2 ^{ème} corps	100.00	100.00
Pour les corps supplémentaires aux concessions perpétuelles et centenaires existantes	370.00	370.00
Concession enfant 30 ANS	80.00	80.00
Renouvellement de Concession enfant pour 15 ans	45.00	45.00
Redevance scellement d'urne		55.00

À partir de 3 corps obligation de caveau

Vacation de police	Tarifs 2021	Propositions 2022
Vacation de police*	30 €	20 €

Columbarium	Tarifs 2021	Propositions 2022
Columbarium 30 ANS	950 €	950 €
Taxe de superposition au moment du dépôt de la 2 nd urne	105 €	105 €

Cavernes	Tarifs 2021	Propositions 2022
Caverne 30 ans	205.00	205.00
Au dépôt de la 2 ^{ème} urne	55.00	55.00
Renouvellement pour 15 ans	105.00	105.00

Location des salles communales

Proposition de tarifs pour l'année 2022	TARIFS PARTICULIERS LE HOULME	TARIFS PARTICULIERS EXTERIEURS	TARIF PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS
(Foyer) 1er jour	460,00 €	582,00 €	230,00 €
(Foyer) 2ème jour	130,00 €	161,00 €	72,00 €
(Levasseur) 1er jour	141,00 €	182,00 €	72,00 €
(Levasseur) 2ème jour	63,00 €	78,00 €	37,00 €
Location vaisselle foyer	110,00 €	161,00 €	57,00 €
Location vaisselle Levasseur	66,00 €	100,00 €	36,00 €

Une caution d'un montant de 100 € pour le Foyer et 80 € pour la salle Levasseur sera demandée lors de la réservation pour le ménage non fait par les utilisateurs.

Une caution d'un montant de 238 € sera demandée lors de la réservation. Elle pourra être encaissée en tout ou partie en cas de dégradations.

Par ailleurs une convention de mise à disposition des salles communales sera signée par les utilisateurs.

Forfait ménage

La commune propose aux utilisateurs des salles qui le sou-

haitent un forfait ménage (hors vaisselle) :

- Foyer..... 102.00 euros
- Salle Lucien Levavasseur..... 82.00 euros

Cautions pour ménage (hors vaisselle) non fait par les utilisateurs

La commune peut être amenée à effectuer le ménage dans le foyer et la salle Lucien Levavasseur si les utilisateurs ne l'ont pas effectué eux-mêmes.

Une caution devra être déposée lors de la réservation et celle-ci pourra être encaissée si nécessaire.

- Foyer..... 102.00 euros
- Salle Lucien Levavasseur..... 82.00 euros

Loyers des propriétés communales

Loyer Mensuel	Proposition 2022
11, place des canadiens	425.00 €

N°2022-2-09 - Finances - Syndicat intercommunal de la piscine -Participation de la ville de Le Houleme.

Comme chaque année la ville doit acter le montant de sa participation à la gestion de la piscine intercommunale Le Houleme-Notre Dame de Bondeville. Le besoin à couvrir pour le fonctionnement du syndicat en 2022 est de **476 760 € pour les deux villes** à l'identique de 2021.

La participation de chaque ville, est déterminée en tenant compte de sa population et de son potentiel fiscal.

	Potentiel fiscal	Population DGF
Le Houleme	841.09	4 107
ND de Bondeville	1 051.79	7 102
TOTAL	1 892.88	11 209

Pour mémoire : La répartition est faite pour 50% /population et 50% /potentiel fiscal

- Par rapport au critère population (50% de 476 760) = $238\ 380 / 11\ 209 = \mathbf{21.2669}$
- Par rapport au critère potentiel fiscal : (50% de 476 760) = $238\ 380 / 1892.88 = \mathbf{125.9034}$

Participation du Houleme	Montants
Par rapport à la population : (21.2669 * 4107)	87 343.16
Par rapport au potentiel fiscal : (125.9034*841.09)	105 8960.9
TOTAL	193 239.25

Pour l'année 2022 cette participation est estimée à 193 239.25 € ; soit une augmentation de 0.25% par rapport à l'année 2021.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré **A L'UNANIMITE** la participation de la ville du Houleme au syndicat Intercommunal de la piscine le Houleme-Notre-Dame de Bondeville est arrêtée à hauteur de **193 239.25 €** pour l'année 2022.

N°2022-2-10 - Finances - Syndicat Intercommunal de la Piscine le Houleme-Notre-Dame de Bondeville - Modalités de recouvrement de la participation de la ville,

La ville souhaite reconduire le principe de la fiscalisation de sa participation au syndicat intercommunal de la piscine et d'en définir les modalités d'application.

Pour cette année 2022, le conseil municipal **A L'UNANIMITE** décide de fiscaliser à hauteur de 100%, la participation de la ville au fonctionnement du syndicat soit **193 239.25 €**

N°2022-2-11 - Finances - Demande de subventions au titre du FAA et/ou du FSIC de la Métropole le Rouen Normandie,

Lors de ses orientations budgétaires la collectivité a inscrit plusieurs opérations dans son programme d'investissement pour l'année 2022. Ces opérations concernent aussi bien des travaux d'aménagement que des travaux sur les bâtiments communaux.

Afin de réaliser ces opérations, la collectivité souhaite activer tous les leviers de financement possibles.

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE** décide d'autoriser le Maire à solliciter les subventions de la Métropole Rouen Normandie au titre du FACIL pour les opérations présentées ci-dessous.

Opération N°1 : Travaux d'aménagement du cimetière communal

Opération N°2 : Travaux de réfection de la buvette du stade et du guichet d'accueil

Opération N°3 : Travaux d'accessibilité et de sécurisation de l'accès principal de la Mairie

N°2022-2-12 - Affaires générales - Bourses communales,

Le conseil municipal après avoir délibéré **A L'UNANIMITE** décide d'octroyer la bourse communale selon les critères suivants :

Les familles devront présenter un certificat de scolarité délivré par l'établissement public fréquenté hors de la Commune, les 3 derniers bulletins de salaire, les justificatifs des versements de la CAF pour le calcul du montant de la bourse.

Elles devront fournir également une copie de l'avis d'imposition pour vérification des ressources. Les parents des élèves fréquentant le Collège Jean Zay du HOULME ne peuvent prétendre aux bourses communales, les livres scolaires étant fournis gratuitement. Il en est de même pour les élèves qui, devant être inscrits dans un établissement scolaire du HOULME, fréquenteraient un autre établissement.

Les bourses ne sont attribuées qu'aux élèves des établissements publics du second degré jusqu'au niveau baccalauréat + 3 et ne seront pas attribuées pour des élèves fréquentant des établissements couverts par une prise en charge des organismes sociaux.

N°2022-2-13 - Finances - tarification pour les services de restauration scolaire et ALSH

Le conseil municipal après avoir délibéré **A L'UNANIMITE** décide de valider les tarifications suivantes :

Restaurants scolaires : applicables au 1^{er} septembre 2022

2.95 € pour les maternelles	3.40 € pour les primaires
-----------------------------	---------------------------

Une diminution de 0,60 Euros par enfant et par repas sera effectuée pour les familles non imposées sur le revenu et ayant 2 enfants qui prennent leurs repas à la cantine soit :

2.30 € pour les tarifs réduits maternelles	2.80€ pour les tarifs réduits primaires
--	---

3.55 € pour le personnel communal	4.50 € Personnel enseignant et extérieurs
-----------------------------------	---

3.50 € pour les jeunes inscrits à la maison des jeunes
--

4.10 € pour les repas occasionnels

Accueil de loisirs par enfant, le mercredi pendant les périodes scolaires : applicables au 1^{er} septembre 2022.2

Tranches	QF	GRILLE UNIQUE : (Houlmois, personnel communal, extérieur)
-400€	1	8.00€
401€-699€	2	9.00€
700€-999€	3	10.00€
+1000€	4	11.11€
Tarif garderie : 1.00€ le matin / 1.00€ le soir		

Garderies périscolaires (Lurçat, Ledoux, Prévert Aragon) applicable au 1/09/2022) :

Tranches	QF	Matin	Soir	Matin et soir
-400€	1	1.65€	2.50€	3.55€
401€-699€	2	1.85€	2.90€	3.80€
700€-999€	3	2.10€	3.25€	4.10€
+1000€	4	2.35€	3.45€	4.65€
Extérieur		2.35€	3.45€	4.65€

Camping ALSH par jour : au 1^{er} juillet 2022) :

Tranche du Quotient Familial	QF	2021/2022		Tarif 2022/2023	
		Tarif ALSH Houlmois	Tarif ALSH Hors commune	Tarif ALSH Houlmois	Tarif ALSH Hors commune
Moins de 400	1	7,60 €	12,20 €	8,00 €	12,60 €
Entre 401 et 699	2	9,60 €	17,20 €	10,00 €	17,60 €
Entre 700 et 999	3	12,60 €	23,20 €	13,00 €	24,00 €
Plus de 1 000	4	14,60 €	32,20 €	15,00 €	33,00 €

Séjour 10/14 ans : au 1^{er} juillet 2022) :

Tranche du Quotient Familial	QF	Tarif 2021/2022		Proposition 2022/2023	
		Tarif ALSH Houlmois	Tarif ALSH Hors commune	Tarif ALSH Houlmois	Tarif ALSH Hors commune
Moins de 400	1	105.00 €	170.00 €	109.00 €	176.00 €
Entre 401 et 699	2	135.00 €	242.00 €	140.00 €	250.00 €
Entre 700 et 999	3	175.00 €	330.00 €	180.00 €	340.00 €
Plus de 1 000	4	210.00 €	445.00 €	217.00 €	460.00 €

Accueil de loisirs par jour et par enfant pendant les vacances scolaires applicable au 1^{er} juillet 2022) :

Tranches	QF	Houlmois et personnel communal	Extérieur
-400€	1	4.85€	9.60€
401€-699€	2	5.90€	12.70€
700€-999€	3	7.45€	15.80€
+1000€	4	9.50€	19.95€
Tarif garderie : 1.00€ le matin / 1.00€ le soir			

N°2022-2-14- Ressources humaines - Recrutement du personnel pour les activités ALSH pour les mois de juillet et août 2022

Chaque année pour les besoins du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les périodes d'été, la collectivité doit procéder au recrutement d'agents contractuels ayant des qualifications particulières (BAFA, BAFD...), en particulier pour l'encadrement des activités de plein air (camping ...).

Les agents recrutés seront amenés à assurer différentes fonctions entre autres :

- Direction ALSH,
- Référent pédagogique,
- Référent camping,
- Animateur camping,
- Surveillant de baignade,

A L'UNANIMITE le conseil municipal valide cette proposition.

N°2022-2-15 - Ressources humaines - Recrutement des saisonniers pour la période estivale 2022

Chaque année la ville reconduit l'opération de recrutement d'emplois saisonniers au profit des jeunes Houlmois âgés de 16 ans et plus, pendant la période des grandes vacances scolaires pour une durée fixée à 15 jours par emploi.

Les jeunes recrutés sont rémunérés sur la base de l'indice IB 371, IM : 343.

A L'UNANIMITE le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 6 jeunes saisonniers et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2022-2-16 - Affaires générales - Convention PEP76 et ville du Houleme - Autorisation de signature.

Dans le cadre du développement de ses actions en faveur de l'accueil de la petite enfance la ville avait signé une convention avec l'association PARENTS D'AUJOURD'HUI pour la mise à disposition et la gestion d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges parents-enfants.

L'association "Parents d'Aujourd'hui" va opérer une migration de ses activités vers une plus grande structure, dédiée à la parentalité dénommée PEP76 à partir du 01 avril 2022.

Le lieu d'accueil du Houleme est maintenu dans les locaux actuels mis à disposition par la ville.

Aussi une nouvelle convention est nécessaire avec cette nouvelle association PEP76 dont le siège social se situe 4, rue du bac à Rouen.

A L'UNANIMITE le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

N°2022-2-17 - Urbanisme - Convention ENEDIS - Autorisation de signature.

ENEDIS doit procéder au renouvellement HTA souterrain sur la commune du Houleme rue du 8 mai. Ce projet nécessite la pose d'une canalisation HTA souterraine sur une longueur d'environ 5 mètres sur la parcelle cadastrée AK 183 rue richard DUFOR appartenant à la commune à partir d'un poste existant.

Dans ce cas précis, une convention de servitudes doit être établie entre la ville et le concessionnaire.

A L'UNANIMITE le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2022

N°2022-3-01 - Ressources humaines - Création du Comité Social Territorial

Le Comité Social Territorial est compétent pour connaître des questions d'ordre collectif :

- Sur l'organisation et le fonctionnement des services,
- Sur les orientations stratégiques en matière de politique de ressources humaines,
- Sur les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection complémentaire,
- Sur la formation, l'insertion et sur la promotion de l'égalité professionnelle,

Il permet d'associer le personnel à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le CST est composé de deux collègues, il comprend :

- Des membres représentants du personnel
- Des membres représentants de la collectivité ou de l'établissement public,

Le nombre de représentants titulaires est égal au nombre de représentants suppléants.

Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle.

La Durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans (décembre 2022 à décembre 2026).

Sont électeurs les fonctionnaires titulaires à temps complet ou à temps non

complet en position d'activité, de détachement ou de congé parental dont le grade

est classé dans la catégorie représentée par la commission.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident la création d'un comité Social Territorial (CST) pour les agents de la commune dans les conditions les conditions énoncées par le Code Général de la Fonction Publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.

N°2022-3-2 Ressources humaines - Comité Social Territorial - Composition : Détermination du nombre des représentants titulaires du personnel et représentativité femmes -hommes au vu des effectifs au 1^{er} janvier 2022.

❖ Détermination du nombre de représentants du personnel titulaires

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par délibération, en fonction de l'effectif des agents relevant du comité social territorial concerné, apprécié au 1^{er} janvier 2022 :

Effectifs des agents relevant du CST au 1 ^{er} janvier 2022	Nombre de représentants titulaires du personnel au CST
Entre 50 et 199	De 3 à 5 représentants
Entre 200 et 999	De 4 à 6 représentants
Entre 1 000 et 1 999	De 5 à 8 représentants
2 000 et plus	De 7 à 15 représentants

Les électeurs éligibles au scrutin du 8 décembre 2022 sont :

Les fonctionnaires **titulaires** en activité :

- A temps complet/temps non complet
- En congé parental / présence parentale
- Accueillis en détachement
- Mis à disposition auprès de la collectivité

Les fonctionnaires **stagiaires** en activité :

- A temps complet/temps non complet
- En congé parental / présence parentale

Les agents **contractuels** en activité de droit public ou privé (Apprentissage – Contrat d'Avenir - CAE/CUI) :

- CDI
- CDD, depuis au moins 2 mois, d'une durée de 6 mois ou CDD reconduits depuis 6 mois sans interruption. Les contrats doivent avoir une date de début fixée au plus tard le 8 octobre 2022

Les agents exclus sont :

- Les agents en disponibilité
- Les agents en congé spécial ou hors cadre
- Les agents détachés dans une autre collectivité (électeurs dans la collectivité d'accueil)
- Les agents mis à disposition totalement auprès d'une autre collectivité

La liste électorale est dressée par l'autorité territoriale, elle est établie par ordre alphabétique.

Sont candidats les agents qui remplissent les conditions pour être électeur SAUF :

- Ceux qui sont en congé longue maladie, grave maladie.
- Ceux qui sont frappés d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonction de 16 jours à 2 ans, à moins d'avoir été amnistié ou d'avoir bénéficié d'une décision acceptant la demande tendant à ce qu'aucune trace de la sanction prononcée ne subsiste à son dossier.
- Ceux qui sont frappés d'une incapacité électorale (Art. L.6 du Code électoral).

Les listes de candidats ne peuvent être présentées que par des Organisations Syndicales Représentatives.

Chaque liste doit comporter un nombre pair de noms égal au moins aux 2/3 (liste incomplète) et au plus au double (liste excédentaire) de celui des sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants à pourvoir.

Exemples :

- 3 sièges de titulaires + 3 sièges de suppléants à pourvoir
 $2/3$ de 6 = 4 noms (chiffre pair) au minimum et 12 noms au maximum
- 4 sièges de titulaires + 4 sièges à pourvoir
 $2/3$ de 8 = 5.33 = 6 noms (chiffre pair supérieur le plus proche) au minimum et 16 noms au maximum
- 5 sièges de titulaires + 5 sièges de suppléants à pourvoir
 $2/3$ de 10 = 6.67 = 8 noms (chiffre pair supérieur le plus proche) au minimum et 20 noms au maximum

Au vu de l'effectif de 55 agents au 1^{er} janvier 2022, il est proposé au conseil de fixer à **quatre (4)** le nombre de représentants du personnel titulaires membres du CST et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

❖ **Représentativité femmes - hommes**

Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée (corps électoral), toujours au vu de la situation des effectifs au 1^{er} janvier 2022 :

- Nombre de femmes dans les effectifs représentés au sein du CST au 1^{er} janvier 2022 : **32**
- Nombre d'hommes dans les effectifs représentés au sein du CST au 1^{er} janvier 2022 : **23**

Par conséquent, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes ainsi établie : 58% de femmes et 42% d'hommes.

À L'UNANIMITE les membres du conseil décident de fixer à quatre (04) le nombre de représentants titulaires du personnel membres du Comité social territorial et d'informer les organisations syndicales souhaitant présenter des listes de candidats aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de la part de femmes et d'hommes à prendre en compte : 32 femmes et 23 hommes représentés au Comité Social Territorial concerné.

N°2022-3-03 - Ressources Humaines - Recrutement d'auxiliaire de puériculture - Autorisation de procéder au recrutement par voie contractuelle.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à procéder le cas échéant par voie

contractuelle et d'arrêter les modalités de ce recrutement :

- **Durée** : CDD d'un an renouvelable par décision express d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- **Indice de rémunération** : IB : 416, IM 370 + Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- **Cycle de travail** : 36H06.

N°2022-3-04 - Urbanisme - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société On Tower France - Autorisation de signature.

Le présent avenant est justifié pour la prise en compte :

- De modification d'information concernant On Tower France ;
- Sur la durée ;
- Sur les stipulations des conditions particulières : Article 1 et 4 ;
- Sur les stipulations des conditions générales en liaison avec le "Droit de préférence", les clauses d'agrément
- Sur la mise à jour de documents annexes 1 et 2

Le montant de la redevance associé à cette occupation du domaine public est de 9000€/an.

Un exemplaire du présent avenant est annexé au rapport de présentation.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société On Tower France.

N°2022-3-05 - Urbanisme - Métropole ROUEN Normandie - Élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) - Délibération actant la tenue d'un débat sur les orientations du RLPI.

Au regard de leur impact sur le paysage, les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation nationale en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie.

L'adoption d'un Règlement Local de Publicité permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales et à la sensibilité urbaine et paysagère des différents espaces du territoire ; elle permettra notamment :

- d'instaurer des règles plus restrictives que la réglementation nationale, en fonction d'un zonage retenu,
- de réglementer l'implantation des supports publicitaires et des enseignes pour aboutir à un développement maîtrisé et choisi de ces dispositifs.

Les objectifs poursuivis par le RLPI :

Le premier objectif de ce RLPI est de réduire l'affichage publicitaire et les nuisances paysagères et environnementales qu'il génère.

Les objectifs de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal visent à :

- adapter la réglementation nationale en matière de publicité en considérant les besoins et les intérêts des habitants, ainsi que les besoins de communication extérieure des acteurs économiques, institutionnels et culturels locaux, à concilier avec la protection du cadre de vie,
- adapter la réglementation nationale de la publicité et des enseignes, aux enjeux du territoire, en tenant compte des spécificités des 71 communes de la Métropole Rouen Normandie, - établir des règles locales concernant les publicités, enseignes et pré-enseignes qui s'inscrivent dans le prolongement des orientations du PLU de la Métropole,
- prendre en compte les nouveaux modes de communication ainsi que les nouveaux procédés et moyens technologiques d'affichage publicitaire.

Le RLPi doit contribuer également aux trois grandes orientations du PLUi de la Métropole en poursuivant parallèlement les objectifs qui suivent.

- **Pour une Métropole rayonnante et dynamique ;**
- **Pour une Métropole garante des équilibres et des solidarités ;**
- **Pour un environnement de qualité et de proximité pour tous.**

N°2022-3-06 – Urbanisme/mobilité – Zone à Faible Émission Mobilité (ZFE-m) – Projet d'arrêté : Concertation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) est un secteur géographique défini où la circulation des véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques est encadrée voire interdite.

Ainsi, l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air au quotidien dans la métropole rouennaise et garantir à ses habitants de respirer un air qui ne nuise pas à leur santé. L'accès à ce secteur des véhicules les moins polluants permet de faire baisser les émissions de polluants notamment dans les grandes agglomérations. Seuls les véhicules immatriculés sont concernés.

La Métropole Rouen Normandie fait partie des agglomérations où l'air ambiant est de très mauvaise qualité. La part du trafic routier dans la dégradation de la qualité de l'air est de plus en plus forte.

Depuis le 3 janvier 2022, les véhicules destinés au transport des marchandises (PL et VUL) ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés NE PEUVENT PLUS NI CIRCULER NI STATIONNER À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE. Ces véhicules doivent appartenir à des personnes morales (entreprises, sociétés, associations, collectivités).

Depuis le 3 janvier 2022, la ZFE-m est délimité par 12 communes : Amfreville-la-Mi-Voie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville lès Rouen, Notre-Dame-de-Bondeville, Grand Quevilly, Mesnil-Esnard, Petit-Quevilly,

Rouen et Sotteville-lès-Rouen. (**Arrêté Métropolitain EPMD du 06/12/2021**).

Au 1^{er} septembre 2022 la ZFE-m va s'étendre à 16 communes et à tous les véhicules y compris ceux des particuliers (scooter, moto, tricycle motorisé, voiture sans permis, voiture, utilitaire léger, poids lourd, autobus, autocar ...) afin de faire disparaître les dépassements de seuils de polluants engendrés par le trafic routier.

Sauf dérogations spécifiques, la circulation et le stationnement dans la zone ne seront plus possible aux véhicules avec une vignette Crit'Air 4 ou 5 ou « non classé » soit :

La vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler dans la ZFE-m, même si le véhicule est électrique ou si vous avez une dérogation.

Le maire précise que la métropole a mis en place un fonds d'aide pour compléter le dispositif de « prime à la conversion » de l'État et vise à permettre d'accélérer la transformation du parc de véhicules, comme une des mesures d'accompagnement à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) métropolitaine.

Sous conditions, il peut être octroyé une aide financière de la Métropole pour modifier (rétrofit) ou changer votre véhicule d'au moins Crit'Air 3 (utilitaire léger, voiture ou scooter, moto et voiture sans permis) par un véhicule motorisé ou un vélo électrique ou un vélo cargo assisté ou non.

Les aides financières proposées sont destinées aux entreprises, aux associations et aux particuliers uniquement domiciliés dans une des 71 communes de la Métropole.

Dérogations

Des dérogations de trois niveaux sont mises en place :

- Les exemptions pérennes nationales ou locales, (par exemple : porteur de la carte mobilité inclusion mention stationnement, véhicule de collection ...)
- Les dérogations générales selon les types de véhicules ou selon leur usage spécifique jusqu'au 30 juin 2024, (par exemple : citerne ...)
- Les dérogations à titre individuel et provisoire sur demande spéciale (par exemple : long délai de livraison ...)

Avant le 1^{er} septembre 2022, les dérogations ne concernent que les véhicules de transport de marchandises appartenant à des personnes morales et ne disposant pas des vignettes Crit'Air verte, 1, 2 ou 3.

À compter du 1^{er} septembre 2022, tous les véhicules y compris ceux des particuliers (voiture, utilitaire léger, moto, scooter, voiture sans permis, bus, poids lourds ...) ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés **ne pourront plus ni circuler ni stationner à l'intérieur de la zone.**

Après le 1^{er} septembre 2022, les dérogations seront étendues à d'autres catégories de véhicules spécifiques.

Pour un deux roues un tricycle, un quadricycle à moteur, un cyclomoteur, un motocycle :

• Norme Euro 2 ou inférieure ou une 1^{ère} immatriculation avant le 1^{er} juillet 2004,

Pour les voitures :

• Essence : norme Euro 1 et inférieure ou une 1^{ère} mise en circulation avant le 1^{er} octobre 1997,

• Diesel : norme Euro 3 et inférieure ou une 1^{ère} mise en circulation avant le 1^{er} janvier 2006,

Pour les véhicules utilitaires légers :

• Essence : norme Euro 1 et inférieure ou une 1^{ère} mise en circulation du VUL avant le 1^{er} octobre 1997,

• Diesel : norme Euro 3 et inférieure ou une 1^{ère} mise en circulation du VUL avant le 1^{er} janvier 2006,

Pour les poids lourds :

• Essence : norme Euro 2 et inférieure ou une 1^{ère} mise en circulation du PL avant le 1^{er} octobre 2001,

• Diesel : norme Euro 4 et inférieure ou une 1^{ère} mise en circulation du PL avant le 1^{er} octobre 2009.

Pour le détenteur de carte européenne de stationnement pour personne handicapée ou la carte mobilité inclusion avec la mention stationnement (CMI-s), le véhicule même ancien peut continuer à circuler dans toutes les ZFE-m françaises. En stationnement, la carte doit être visible par les forces de l'ordre.

Les véhicules de collection sont exemptés de la ZFE-m de la Métropole Rouen Normandie, sans limite de temps. Seuls les véhicules munis d'un certificat d'immatriculation portant la mention COLLECTION sont exemptés.

Si le véhicule a plus de 30 ans et qu'il n'est plus produit et dont ses caractéristiques techniques n'ont pas été modifiées, le propriétaire pourra demander une carte grise « véhicule de collection » auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr/>). Pour cela, il devra joindre à sa demande une attestation établie soit par le constructeur ou son représentant en France, soit par la Fédération française des véhicules d'époque (FFVE). Le passage en véhicule de collection pour le véhicule de 30 ans n'est pas automatique.

La métropole justifie que l'extension de la ZFE-m au 1^{er} septembre 2022 à tous les véhicules de Crit'Air 4, 5 et non classés est concomitante au renforcement de l'offre du réseau Astuce.

Pour instaurer cette extension de la ZFE-m à tous les véhicules de Crit'Air 4 et 5 et non classés, un nouvel arrêté de la métropole est nécessaire. Au préalable le projet d'arrêté, accompagné de l'étude ad hoc et du bilan de la participation du public par voie électronique doit être soumis pour avis aux autorités organisatrices de la mobilité dans les zones et dans leurs abords, aux conseils municipaux des communes limitrophes, aux gestionnaires de voirie, ainsi qu'aux chambres consulaires concernées.

Les Partenaires publics associés ont deux mois pour donner

un avis. Au-delà l'avis sera réputé favorable. S'agissant d'un avis simple, il peut prendre la forme d'un courrier-avis de l'exécutif ou d'une décision du conseil municipal. En cas d'avis négatif ou avec réserves, ce dernier doit être motivé. Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

À l'UNANIMITE les élus de la ville du Houlme émettent un avis défavorable à la proposition de la Métropole.

En précisant que cet avis est motivé par la réalité de notre commune et les difficultés financières auxquelles doivent faire face une partie de notre population. Le parc automobile sur notre ville est vieillissant, de nombreuses voitures sont Crit'Air 4 ou plus. Les propriétaires de ces véhicules ne pourront donc plus les utiliser pour traverser la Métropole, se rendre sur leur lieu de travail, à une consultation médicale, à l'hôpital ou pour toutes autres activités.

Les financements mis en place par l'État et la Métropole ne sont pas suffisants pour que les populations les plus précaires puissent accéder aux véhicules électriques. Nous regrettons qu'il ne soit pas mis en place des aides qui permettraient aux foyers les plus modestes de s'équiper de voitures thermiques d'occasions de Crit'Air 2 ou 3.

Nous pensons que l'écologie ne doit pas être punitive et encore moins stigmatiser une partie de notre population. Si nous voulons qu'elle soit défendue par tous, elle doit nous rassembler et non nous diviser.

Ce tournant écologique doit être mieux organisé en prenant en compte les spécificités de chaque territoire. Aussi la mise en place d'une telle mesure doit faire l'objet d'une communication efficace et générer des mesures d'accompagnement personnalisées.

Enfin, la politique de transport doit intégrer les contraintes de chaque territoire et faire l'objet d'une meilleure coordination avec la Région. Nous réaffirmons notre souhait de voir le TEOR prolongé jusqu'au Houlme afin de bénéficier d'une ligne de transport direct pour rejoindre la ville centre, ce qui inciterait nos habitants à laisser leur véhicule au garage.

N°2022-3-07 Finances – Avenant à la convention tripartite 2021-2024 d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens – Autorisation de signature.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le conseil municipal avait autorisé la signature de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs du Gymnase Jackson RICHARDSON pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023, 2023-2024 par les élèves du collège Jean ZAY.

Le montant de la dotation pris en charge par le Département en faveur de la collectivité est le produit du coût horaire d'utilisation par le nombre d'heures utilisées par équipement sportif.

Souhaitant renforcer son soutien financier aux communes et intercommunalités du territoire l'assemblée départementale lors de sa séance du 10 mars 2022 a décidé de

porter le taux horaire d'utilisation à 12€ au lieu de 11.42€. Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention d'occupation tripartite 2021-2024 d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens du collège Jean Zay.

N°2022-3-08 - Finances – Demande de subvention exceptionnelle de l'association Sportive du collège Jean ZAY.

L'association sportive du collège Jean Zay a sollicité par courrier du 05 mai 2022 la collectivité pour une aide exceptionnelle afin de réaliser une sortie au parc Signa à Maromme. La finalité projet du projet est :

- D'assurer la promotion de l'établissement
- De valoriser les élèves adhérents
- De développer une nouvelle campagne d'adhésion.

Les trois villes : Le Houllme, Malaunay, et Houpeville ont été sollicité à hauteur de 100€ chacune.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 100 euros à l'association sportive du collège Jean Zay.

N°2022-3-09 Finances – Modification de la délibération N°2022-2-13 –Participation des familles services Restauration scolaire et ALSH

Le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 07 avril 2022, la participation des familles pour le restaurant scolaire.

Deux petites erreurs matérielles sont glissées lors de la rédaction de la décision qu'il convient de corriger au niveau de la prise en compte de la réduction par enfant et par repas pour les familles non imposées sur l'impôt sur le revenu et ayant 2 enfants qui prennent leurs repas à la cantine et dans la tarification pour l'ALSH QF 4.

(2,30 €) 2,35 € pour les tarifs réduits maternelles	2,80€ pour les tarifs réduits primaires
--	---

Tranches	QF	GRILLE UNIQUE : (Houlmois, personnel communal, extérieur)
+1000€	4	11.11€ 11.00€

A l'unanimité le conseil valide ces modifications.

N°2022-3-10 – Affaires générales – Mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche HALTE Garderie

La loi ASAP (loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) avec la parution de du décret N°2021 du 30 août 2021 et de l'ordonnance N°2021 du 19 mai 2021 est venu modifier les modes d'accueil de la petite enfance.

Pris en application de l'ordonnance du 19 mai dernier relative aux services aux familles, un décret du 30 août porte l'essentiel de la réforme des modes d'accueil de la petite enfance, en préparation depuis près de deux ans.

Ce texte particulièrement volumineux (18 pages) traite

notamment :

- des obligations des assistantes maternelles en matière de déclaration de leurs places disponibles,
- des traitements et soins médicaux des enfants pris en charge par des professionnels d'un mode d'accueil du jeune enfant,
- de la réglementation commune aux établissements d'accueil du jeune enfant et des crèches collectives.

Le titre III est au cœur de la réforme, puisqu'il est consacré à la réglementation commune aux établissements d'accueil du jeune enfant. Son article 3 aligne les obligations des établissements accueillant des enfants scolarisés de moins de 6 ans à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs sur celles des EAJE proposant un accueil saisonnier ou ponctuel. Il reprend, en l'adaptant, la liste des établissements et services d'accueil non permanent de jeunes enfants : crèches collectives (y compris haltes garderies), jardins d'enfants et crèches familiales.

La mise en application de ces évolutions réglementaires oblige de mettre à jour à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la Crèche halte-garderie :

Le projet d'établissement qui met en œuvre la charte de l'accueil du jeune enfant conformément à l'article R2324-29

Le règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'EAJE

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal acte la mise à jour du règlement de fonctionnement de la structure crèche halte-garderie.

N°2022-3-11 – Affaires générales – Tombola du marché Edition juin 2022 - Attribution des prix.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal valide la proposition d'organisation de cette tombola et fixe une enveloppe globale de 180€ à répartir par tranche de 30€/ lauréat.

N°2022-3-12 - Affaires générales – Concours maisons et jardins fleuris - Edition juin 2022 – Attribution des prix

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal valide l'organisation de l'édition 2022 du concours maison et jardin fleuris et fixe la répartition des lots :

Catégories 1 à 3, les prix suivants

- 1^{er} Prix 110 €
- 2^{ème} prix 80 €
- 3^{ème} prix 45 €

Catégorie 4 : Jardins familiaux : un prix unique de 110 €

CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2022

2022.4.1- Finances – Dossier SOUDAIS – Remise partielle sur le prix d'une concession au columbarium.

Monsieur et Mme SOUDAIS ont fait l'acquisition le 2 novembre 2021 d'une concession funéraire d'avance sous forme de case de columbarium au cimetière communal pour un montant de 950 €. L'emplacement de cette concession (N°2790, case N°10) leur a été notifié.

A l'occasion d'une inhumation, cette concession a été attribuée par erreur à une autre famille, qui y a déposé trois urnes cinéraires.

Monsieur et Madame SOUDAIS se sentent lésés par cette situation.

À titre de dédommagement il a été proposé à Monsieur et Madame SOUDAY le remboursement de la moitié du prix de la concession effectuée soit 475 € et la prise en charge de la pose de la plaque et de la gravure des Noms.

Considérant la nécessité de prendre une délibération pour accorder le remboursement partiel de la concession soit la somme de 475 €

À L'UNANIMITE les membres du conseil décident de valider le remboursement partiel de la concession soit la somme de 475 € à Monsieur et Mme SOUDAIS.

2022.4.2 Finances – Décisions modificatives N°3 et N°5 au BP 2022.

Il est précisé aux membres du conseil qu'au stade d'exécution du budget primitif, il est nécessaire de procéder à des réajustements au niveau de certains articles pour les sections de fonctionnement et d'investissement au BP 2022.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident les DM N°3 à N°5 du BP 2022.

2022.4.3 Finances – Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactivement (LTI)

Toutes les collectivités, tous les établissements publics, recourent aux lignes de trésorerie et cela n'a strictement rien à voir avec un quelconque découvert ou avec des difficultés financières structurelles.

La ligne de trésorerie actuelle arrive à échéance début novembre, il est proposé aux membres du conseil de procéder à son renouvellement suivant la nouvelle proposition de la caisse d'épargne en date du 06/10/2022:

Montant : 600 000 euros **Durée** : 12 mois

Taux de référence des tirages : Taux €STR flooré à 0 + marge de 0,90%)

€STR : est l'acronyme de Euro Short-Term Rate. C'est le nouveau taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne.

Processus de traitement automatique - Tirage :

- crédit d'office
- Remboursement : débit d'office

Demande de tirage et de remboursement : Aucun montant minimum

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle par débit d'office

Frais de dossier : Exonération

Commission d'engagement : 600 € prélevé en une seule fois

Commission de mouvement : Exonération

Commission de non-utilisation 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition et autorise le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne.

2022.4.4 Finances – Participation de la collectivité au Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2022.

2022.4.5 La Métropole Rouen Normandie par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectifs de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Les jeunes peuvent notamment solliciter le FAJ pour financer ;

- Un hébergement d'urgence ou temporaire dans le cadre d'une prise d'emploi ou de décohabitation,
- Une formation au permis de conduire nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel,
- Une tenue pour suivre une formation,
- Ou d'autres actions accompagnant leur insertion professionnelle.

En complément du financement par la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires, d'abonder le FAJ. Le niveau de contribution est fixé depuis 2017 à 0,23€ / Hab.

Consciente de l'intérêt de ce dispositif pour les jeunes, la ville de le Houlme souhaite pour l'année 2022 apporter sa contribution financière au FAJ.

Le montant de cette contribution financière en 2022 serait de 951.28€(0.23€x4136 Hab.). Pour mémoire la contribution de la ville était de 934.26€ en 2021.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette contribution financière en 2022 de 951.28€ au FAJ.

2022.4.6 Finances – Avenant financier à la convention d'utilisation des équipements sportifs par le collège Jean ZAY

Chaque année le Département demande dans le cadre de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs de valider sous forme d'avenant financier le nombre d'heures d'utilisation de la salle Jackson Richardson par les élèves du collège Jean Zay.

Ce présent avenant financier a pour objet de permettre le paiement à la commune de la participation du Département aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la période considérée 2021/2022. Pour cette période, les heures d'utilisation des équipements sont en cours de transmission par le principal du collège signataire de cet avenant.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier pour la période comprise entre le septembre 2021 et juillet 2022.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette délibération

2022.4.7 Finances – Garantie d'emprunt à LOGEAL pour une opération acquisition amélioration d'un logement rue du Bel Endroit.

Dans le cadre de l'opération parc social, acquisition amélioration d'un logement rue du Bel Endroit, LOGEAL immobilière a sollicité par courrier en date du 12 août 2022, la collectivité pour une demande de garantie d'emprunt.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident la présente garantie sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

2022.4.8 Finances – Admissions en non-valeur

À la demande de la Trésorerie de Maromme, il est nécessaire de se prononcer sur des admissions en non-valeur, qui résultent de l'incapacité pour la trésorerie (poursuites sans effets) de récupérer des titres de recettes émis par la ville pour les prestations de cantines, d'ALSH et pour les exercices budgétaires de 2018 à 2021 pour un montant total de 2 840.64 €

La délibération est adoptée à l'**UNANIMITE**

2022.4.9 Urbanisme - Droit de Prémption Commercial – modification du Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,

L'article L.214-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité à la commune de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel elle peut exercer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et baux commerciaux, lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux.

Par ailleurs, la préemption du fonds de commerce d'un débit de boissons ou d'un restaurant ne peut pas inclure la licence d'exploitation, notamment la licence IV, qui est un bien meuble non soumis au droit de préemption.

Pour qu'il y ait une procédure de droit de préemption commercial, il faut d'abord qu'il y ait eu une délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de

proximité dans la commune.

Projet du nouveau périmètre de sauvegarde

Pour tenir compte de l'évolution de la situation des commerces sur notre commune et afin de concentrer nos efforts sur **notre principale zone de chalandage**, il est proposé de réduire « le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité » à notre principale rue commerçante de notre centre-ville : rue du général De Gaulle, de la place des Canadiens au carrefour avec la rue de la République (voir document graphique annexé à la présente délibération).

En effet la rue du Général De Gaulle est l'axe principal d'entrée et de sortie de la ville. Il s'agit d'une rue à forte densité commerciale avec des services où les flux de circulation piétonne sont les plus intenses. La partie commerçante se concentre à proximité immédiate de la mairie.

L'objectif reste la préservation du commerce et de l'artisanat local et de sa diversité.

Le conseil municipal A l'**UNANIMITE** décide :

- DE MAINTENIR le droit de préemption commercial au bénéfice de la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'urbanisme.

- DE MODIFIER le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat conformément au plan joint en annexe.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer, au nom de la commune, ce droit de préemption par application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022.4.10 Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à des mouvements intervenus en cours d'année (départs en retraites et pour satisfaire aux besoins de fonctionnement des services, Il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

Emploi	Création	Suppression	Date d'effet	Observations
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (TC)		-1	À compter du 01/01/2023	Remplacement d'un agent pour cause départ à la en retraite au 01/01/ 2023
Adjoint technique (TC)	1		À compter du 01/11/2022	
Adjoint technique principal de 2 nd classe TC		-1	À compter du 01/11/2022	Remplacement d'un agent pour cause départ à la en retraite au 01/09/2022
Adjoint technique (TC)	1			

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

2022.4.11 Ressources Humaines - Mise à jour du règlement sur le temps de travail de la collectivité - Introduction d'un cycle de travail de 37H30 semaine pour les ATSEM et Agent faisant fonction d'ATSEM

Aujourd'hui les impératifs d'organisation de l'entretien des locaux scolaires liés au respect des règles sanitaires dans les écoles imposent à la collectivité le recours à du personnel supplémentaire sur des créneaux horaires très courts. Cette situation n'est pas sans poser problème pour le recrutement et la disponibilité à temps des personnes.

Une réflexion a été menée avec les agents techniques faisant fonction d'ATSEM sur la possibilité de surmonter cette difficulté et d'optimiser le ménage principalement dans les écoles maternelles. Il est ressorti de cette discussion que 30 minutes de plus le soir pouvaient être intégrées dans le planning des agents techniques faisant fonction d'ATSEM pour effectuer le ménage dans les classes durant les périodes scolaires.

Ce point a reçu un avis du comité technique lors de sa séance du 06 septembre 2022.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition.

2022.4.12 Affaires générales - Désignation d'un élu à la commission locale de l'eau du SAGE des bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec.

Conformément aux dispositions des articles L212-4 et R212-30 du code de l'environnement la commission locale de l'eau (CLE) comprend trois collèges dont un composé de représentants des collectivités.

La durée du mandat des membres de cette commission est de 6 ans.

Le Maire propose de retenir Monsieur AUBAN AL JIBOURY comme représentant de la collectivité.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition.

2022.4.13 Affaires générales - Désignation d'un correspondant incendie secours

Le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, soit avant le 1^{er} novembre 2022.

Cet élu sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Maire propose de confier cette mission à Monsieur Yves GUEST Adjoint aux Travaux à l'Urbanisme et à la Mobilité.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition.

2022.4.14 Affaires générales - Concours des décorations de Noël - Attribution des prix

Un concours municipal «Décoration de Noël» est organisé chaque année.

Pour cette édition 2022, la période d'inscriptions se déroulera du lundi 14 novembre au vendredi 9 décembre. Le Passage du Jury semaine 50 ou 51.

Ce concours est ouvert à trois Catégories de participants.

- 1^{ère} catégorie : Commerces
- 2^{ème} catégorie : Balcons/Façades
- 3^{ème} catégorie : Jardins

Les prix sont attribués par catégorie.

- 1^{er} Prix 110 €
- 2^{ème} Prix 80 €
- 3^{ème} prix 40 €

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition.

2022-4-14 Affaires scolaires - Adoption des nouveaux horaires pour l'école Jean PICART -LEDoux

Afin optimiser le fonctionnement de l'établissement et répondre aux exigences du protocole sanitaire en vigueur dans les établissements, l'équipe pédagogique propose une modification des horaires de l'école Picart Ledoux.

- Pour 2 classes : 8h15-11h15 / 13h15-16h15
- Pour 2 classes : 8h25-11h25 / 13h25-16h25

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'école du 18 octobre 2022.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition.

2022-4-15 Affaires générales - Actualisation du projet d'établissement de la crèche Halte-Garderie.

Le projet d'établissement est un document pivot pour le bon fonctionnement de la structure tant au niveau des projets éducatifs et pédagogiques qu'au niveau des moyens mis en œuvre.

La mise en application de ces évolutions réglementaires oblige de mettre à jour à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la Crèche halte-garderie :

- Le règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'EAJE (Validé par le CM du 07 juin 2022)
- Le projet d'établissement qui met en œuvre la charte de l'accueil du jeune enfant conformément à l'article R2324-29

L'actualisation du projet d'établissement s'articule autour de deux points :

- La modification de l'encadrement au niveau de la structure avec l'arrivée d'une nouvelle auxiliaire de puériculture (cf. page 7)

Il est demandé au conseil municipal de valider cette actualisation.

À L'UNANIMITE les membres du conseil valident cette proposition.



Mini-camps à Dieppe

Après plusieurs étés en base de loisirs, nous avons de nouveau proposé des petits séjours de 5 jours en camping cet été, direction Dieppe pour 55 enfants de 6 à 11 ans répartis en deux séjours.

Sous la houlette d'une équipe dynamique, les enfants ont profité au maximum de la piscine avec ses toboggans et des aires de jeux du camping. Ils ont eu le droit sur chaque séjour à une demi-journée lasergame et une activité voile ou balade en mer. Les animateurs ont prévu des veillées variées et de nombreuses activités sur place.

Le séjour en camping est toujours une découverte pour de nombreux enfants, mais ceux-ci s'adaptent la plupart du temps très rapidement et profitent au mieux de leurs vacances. En général, ils ne demandent qu'à repartir à leur retour !



Une année productive pour nos jeunes élus

Ce Conseil Municipal Enfants bouillonne de nouveaux projets pour la commune. A chaque réunion, les idées fusent dans tous les sens, et même s'il faut parfois canaliser un peu cette énergie débordante, c'est un réel plaisir d'accompagner les enfants dans la formalisation de leurs propositions.

Leurs actions interviennent dans différents domaines :

Protection de l'environnement avec des opérations "nettoyons la nature"

Amélioration du temps de restauration scolaire avec la mise en place d'une

bibliothèque participative, des menus à thème et des animations en fin de repas

Développement de la culture et des loisirs avec l'organisation d'une séance de cinéma pour les vacances de Noël

Amélioration du vivre-ensemble avec une distribution de flyers pour lutter contre les crottes de chien et une distribution de cadeaux aux personnes âgées de l'EHPAD.

Développement de la mobilité et de l'accessibilité avec la demande d'implantation d'un distributeur de tickets de bus sur la commune auprès de la TCAR

Mais les enfants ne comptent pas s'arrêter là. Pour 2023 de nouveaux projets sont en cours de réalisation ou à l'étude sur ces mêmes

champs d'action : manifestations intergénérationnelles, proposition d'une offre de loisirs, réflexion sur la sécurité routière aux abords des écoles, intervention sur les menus de cantine, développement de mesures écologiques...

Avec les enfants l'apprentissage de la vie démocratique se fait à grande vitesse, à nous de prendre le train en marche !



Association Bébé bout'chou

Le "dynamisme" est sans nul doute un des nombreux qualificatifs de l'association Houloise des assistantes maternelles "bébé boutchou". Après deux années précédentes assez chaotiques, 2022 a tout de même été riche en événements, et nos nounous sont prêtes à attaquer 2023 d'arrache-pied. Toutefois en plus des remerciements adressés à toutes les personnes, parents, responsables d'administrations ou entreprises pour l'aide et les dons divers, l'heure est au petit bilan de l'année écoulée. C'est ainsi :

suivre en ce qui concerne l'implication d'une personne dans une association.

- Les enfants peuvent toujours participer à des activités diverses (Baby Gym)



- Des sorties ont été également effectuées comme au parc de Clères, découverte de la faune et de la flore, au Lac de Montville.

- Activités diverses : Halloween, préparation du Marché de Noël dans lesquelles petits et grands participent

- Des rencontres professionnelles ont lieu selon les disponibilités de cha-

cune au local prêté par la mairie, siège de notre association

Ainsi en cette fin d'année 2022, la volonté reste la même. Il s'agit d'apporter joie et bonheur aux enfants de l'association.

Nous réitérons nos remerciements au travers du présent bulletin municipal pour l'investissement accru des parents, amis, ou entreprises et ce malgré la crise.

Nous terminons : "Vous êtes assistante maternelle agréée, et les activités de groupe vous intéressent pour les enfants : une solution : Rejoignez-nous !"



- Le départ à la retraite de madame Gondré Eveline, pilier de l'association puisque présente à la création en 2005, a fait l'objet d'un moment fraternel, pendant lequel les qualités de nourrice mais également de membre actif du bureau ont été au plus haut point soulignées par toutes ses collègues. Il s'agit bien d'un exemple à



Présidente : Barat Alexandra 06 10 73 56 70 - V. Présidente Langevin Sandrine 06 64 46 61 57
Secrétaire : De Croo Valérie 06 08 55 62 72



Nous espérons que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année. Nous vous présentons nos vœux pour cette année 2023, en espérant bonheur, belles réussites et surtout une bonne santé en ces temps particuliers.

Un grand merci à l'équipe enseignante et l'équipe municipale pour leur investissement au quotidien auprès de nos p'tits écoliers.

Nous restons disponibles pour toutes questions ou suggestions de votre part.

Contact : Frédéric CORLAU / président : 06.17.54.53.50
Mélanie PREVEL / secrétaire : 06.62.98.00.00

E-mail : lespitsecoliers.lh@gmail.com



Un été sous le soleil, un automne... sous la pluie mais la tête dans les nuages.

Le centre de loisirs du Houleme a profité des vacances d'été pour ouvrir en grand ses portes aux enfants de 3 à 13 ans.



Le beau temps et la chaleur étant de la fête nous en avons profité pour jouer à l'eau.... Aller à la piscine, à la plage, au lac... Mais aussi au cinéma ou l'air conditionné rafraîchissait l'atmosphère, à la forêt pour se cacher à l'ombre des arbres et rêver d'aventures !

Bowling, accrobranche, laser game, jeux gonflables, zoo.... Sont quelques-unes des sorties organisées par l'équipe d'animation cet été. Tout comme... Les journées à thème qu'affectionnent particulièrement les enfants, la numéro 1 et demandé à chaque vacances :

La journée pyjama, un vrai moment de détente pour les enfants pendant laquelle cuisine, activités manuelles et danses sont à l'honneur.

Les handidays mis en place par les animateurs ont beaucoup plu, de nombreuses questions (avec répon-

Centre de Loisirs

ses évidemment) ont été soulevées par les enfants.



La journée Koh-Lanta avec la participation de l'équipe de restauration et particulièrement du cuisinier qui a servi les enfants en échange de quelques perles...

L'équipe de restauration nous a également servi un repas fastueux digne des repas de Louis XIV lors d'une journée particulièrement chargée en enquêtes et énigmes...

Un rallye dans la vallée du Cailly a permis aux enfants de découvrir une commune voisine autrement.

Les petits ont pu apprendre que les loups n'étaient pas si effrayants lors d'une journée festive ! Et passer des temps de convivialité avec les résidents de l'EHPAD toujours accueillants.

Les équipes des centres de loisirs ont su impliquer les enfants dans les déroulements des journées afin que chacun trouve sa place. Et surtout se réinventer pour trouver encore et

toujours des nouvelles idées d'activités. Princesses, pirates, loups, personnages de jeux vidéo ou fictifs, les enfants ont voyagé au sein de notre commune.

Les larmes ont coulé sur les petites joues des enfants le dernier jour de juillet et le dernier jour d'août. Je vous rassure.... Les animateurs, directeurs et directrices avaient de la poussière dans les yeux.



Rendez-vous l'été prochain, nous serons là !

Faute de soleil, les vacances d'automne étaient riches en ateliers manuels et en activités. Jeux, tournois, sports... Les enfants ont profité des vacances pour aller au cinéma, à Gulli parc, au Plaza Bowling, à la piscine. Bien sûr les enfants ont fêté Halloween en se maquillant et en dansant. Peut-être ont-ils mangé quelques bonbons ? Ce qui est sûr c'est que les ateliers cuisine ont pleinement fait partie des vacances, tout comme les déguisements.



Cet été, la Maison des Jeunes a fait le plein !

30 jeunes de 12 à 17 ans ont fréquenté la maison des jeunes cet été, tous les voyants sont au vert : nous avons touché plus de jeunes, ils étaient plus nombreux en moyenne par jour et nous avons enregistré de nombreuses nouvelles adhésions.

Il faut dire qu'au niveau sorties, le programme était alléchant : paintball, kayak de mer à Etretat (au lieu du paddle initialement prévu), zoo de Thoiry, ski nautique et aquapark près de Caen, Aquaboulevard à Paris, plage d'Houlegate.

Nous n'avons pas lésiné non plus sur les activités sur place avec une journée street-art, intervention d'une prof de Hip-hop et

d'un graffeur, une soirée barbecue, du foot en salle, un après-midi jeux d'eau...

Et enfin une grande première dont nous ne sommes pas peu fiers, l'organisation d'une journée olympiades inter-MJ, les communes de Notre-Dame de Bondeville, Pavilly et Eslettes ont répondu à notre appel et ce sont 51 jeunes qui ont été réunis au Houleme. Au programme de cette journée intense, jeux sportifs au gymnase Fernand Léger le matin, pique-nique et jeux sportifs à la piscine intercommunale l'après-midi. Nous avons terminé la journée sur un goûter collectif et la remise des prix !

Vivement l'été prochain !



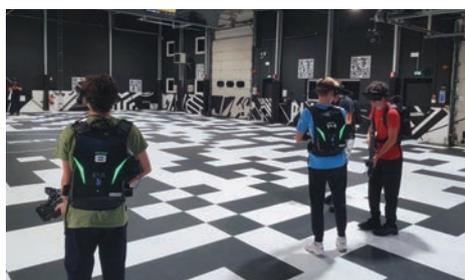
Session d'automne à la Maison des Jeunes

26 jeunes ont participé aux diverses activités proposées à l'occasion des vacances d'automne avec des pics de fréquentation lors de nos deux soirées : un match de hockey au RHE (Rouen-Angers), une découverte pour la plupart des jeunes qui ont adoré et ne demandent qu'à y retourner, et un cluedo d'Halloween pour finir la semaine en se faisant peur...

L'après-midi "battle arena" dans un centre de réalité virtuelle a été plébiscité par les jeunes. Nous sommes également allés passer une journée



au Havre avec une activité qui n'a pas forcément répondu à nos attentes puisque l'accrobranche indoor a dû être annulé faute de moniteur sur place.



Enfin de nombreuses activités sportives ont été organisées (foot en salle, tennis et piscine) ainsi que des activités manuelles (graff au pochoir et Top chef spécial Halloween).

Rendez-vous la première semaine des vacances d'hiver !



Les 10-14 partis à l'aventure dans le Diois...

Pour cet été, le groupe pré-ados a dû oublier le confort et les activités des campings Capfun. Direction le pays diois dans la Drôme et sa nature préservée. Nous étions logés en gîte à l'intérieur d'un centre de vacances dans lequel nous étions le seul groupe, au bord de la rivière et au pied des montagnes !



Au programme de cette semaine sportive de nombreuses activités de montagne évidemment : parcours rochassier au Claps, trottinette de descente, déval'kart, tir à l'arc, canyo-

ning... Une journée randonnée dans le Vercors nous a permis de profiter d'une belle balade et d'un point de vue magnifique au sommet sur les montagnes.



Mais nous avons surtout profité de la baignade dans un spot sublime au pied d'une cascade tout au long du séjour. Nous sommes également allés nous baigner dans un lac de montagne tout un après-midi.

De nombreuses veillées ont été organisées par les animateurs, notre gîte



très spacieux se prêtait à de grands jeux collectifs.

Le groupe d'enfants était génial sur ce séjour et ils ont tous pleinement profité de ces vacances dépaysantes dans une région méconnue...



Le début d'année à l'école maternelle Jean Picart Ledoux du Houlme

Cette année scolaire s'annonce pleine de surprises pour les élèves de l'école maternelle Jean Picart Ledoux.

En septembre, les élèves des 4 classes ont rencontré leur nouvelle maîtresse et leur ATSEM qui les ont accueillis avec bienveillance.



En octobre, les élèves ont participé à la semaine du goût et ont ainsi pu découvrir tous les jours des nouvelles

saveurs. Le vendredi, des stands étaient tenus par des parents afin de faire goûter les différents fruits d'automne et sous plusieurs formes : crus, cuits, secs, en jus ou en lait...

Les élèves ont également participé à la fête des monstres. Ils ont ainsi pu venir déguisés à l'école et partager un moment convivial.

En novembre, les ateliers sur le thème de l'automne laissent doucement la place au thème de Noël.

Le mois de décembre est un moment particulier pour les enfants de maternelle.

Dans les classes, les maîtresses lisent des beaux albums, les élèves découvrent de nouveaux contes et de nouvelles comptines de Noël. Le jeudi 15 décembre 2022, c'était le goûter de



Noël à l'école. Tous les élèves ont attendu impatiemment le passage du Père Noël. Et cette année encore, il ne les a pas oubliés. A son arrivée, il a distribué un cadeau et des chocolats à chaque enfant. Puis, ils ont dégusté un appétissant goûter de Noël (chocolat chaud, croissants, pains au chocolat et pains aux raisins) offert par la municipalité. Un agréable moment partagé tous ensemble avant les vacances sous le regard émerveillé des enfants !

GPE

Groupement Parents d'Élèves - Le Houllme



Le GPE c'est un collectif de parents engagés, qui depuis 28 ans accompagne les parents dans leur quotidien. Un quotidien fait de questions et d'interrogations sur le fonctionnement de l'école et des structures périscolaires qui chaque jour accueillent nos enfants. Face à vos interrogations le GPE est là, présent pour y répondre. Notre association de parents d'élèves est là aussi pour relayer vos idées et vos remarques auprès des différents acteurs de la communauté éducative (écoles et structures périscolaires).

Mais au GPE, nous sommes convaincus que notre action ne peut se limiter au simple fait d'être votre porte-parole. Nous avons la volonté de vous accompagner différemment, en vous proposant des contenus sur l'école et son fonctionnement, mais aussi en vous proposant de réfléchir ensemble sur des sujets et des thèmes de société qui sont au cœur de votre quotidien de parents.

En 2022, nous avons lancé "FOCUS" une série d'articles thématiques pour présenter et faire découvrir aux parents les structures scolaires et péri-scolaires dans leur fonctionnement, mais aussi à travers les person-

nels qui les font vivre et les animent. Avec "FOCUS", nous permettons à tous de mieux comprendre le monde dans lequel vivent nos enfants mais aussi d'en mesurer les enjeux et les contraintes. Pour cette nouvelle année, de nouveaux articles sont en cours de préparation.

En 2023, nous avons choisi d'aborder un sujet qui nous concerne toutes et tous, LES ÉCRANS.

Des écrans omniprésents dans nos vies, dont l'impact sur les enfants, n'est pas sans conséquences sur leur développement et leur comportement. Des écrans qui impactent également le fonctionnement de la cellule familiale. Nous sommes aujourd'hui nombreux à nous interroger à ce sujet. Comment vivre avec les écrans ?

Entre les mois de Février et Mai 2023, le GPE vous donne rendez-vous pour assister et participer à un ensemble de manifestations pour comprendre et échanger sur ce sujet :

Deux conférences, animées par des professionnels de la santé, de la justice et du numérique, seront organisées pour comprendre les enjeux et les conséquences de l'utilisation des écrans.

Trois « cafés des parents », animés par une professionnelle de la parentalité, vous seront proposés pour échanger et discuter sur notre rapport

aux écrans.

Un challenge familial intitulé "Un week-end sans écran" sera proposé à toutes les familles des enfants scolarisés dans les écoles de la ville. Ce challenge marquera le lancement de notre programme d'actions.

Ce projet est mené en collaboration avec les trois écoles de la ville et avec le soutien de la municipalité. Avec le concours de l'équipe jeunesse de la ville, une soirée jeux de société sera organisée durant le challenge, "un week-end sans écran", car les jeux de société peuvent être une alternative aux écrans.

Les écoles proposeront sur la même période, un ensemble d'actions adaptées et ciblées en fonction de l'âge des enfants. Le programme des interventions faites en classe est défini par les enseignants. Si nous développons ce projet conjointement avec les écoles, c'est bel et bien pour créer les conditions d'un dialogue entre parents et enfants, à s'interroger sur la place des écrans et sur l'utilisation que nous en avons. Notre objectif n'est pas de bannir les écrans de nos vies, mais de comprendre comment ils agissent sur nous et nos enfants et d'imaginer des solutions alternatives pour réussir à vivre avec.

Nous vous donnons donc rendez-vous dès le mois de Février pour aborder ce sujet.

Suivre le GPE : www.facebook.com/gpelehoullme - Infos et contact : gpeduhoulme@laposte.net

CHARY

AUTOMOBILES

RESEAU AD

MÉCANIQUE - CARROSSERIE

AGRÉE ASSURANCE - DÉPANNAGE

PRÊT DE VÉHICULE - VENTE VN - VO

2, rue du viaduc Tél. 02 35 75 53 81

76770 LE HOULME Fax : 02 35 75 94 15

chary.carrosserie@wanadoo.fr

TAXI Le Houllme

Conventionné
Transports toutes distances

06.11.68.69.69

Entrées, sorties hopitaux cliniques, etc...

Gares, aéroports...



On n'a pas rencontré Igor mais nous sommes allés à Hossegor !

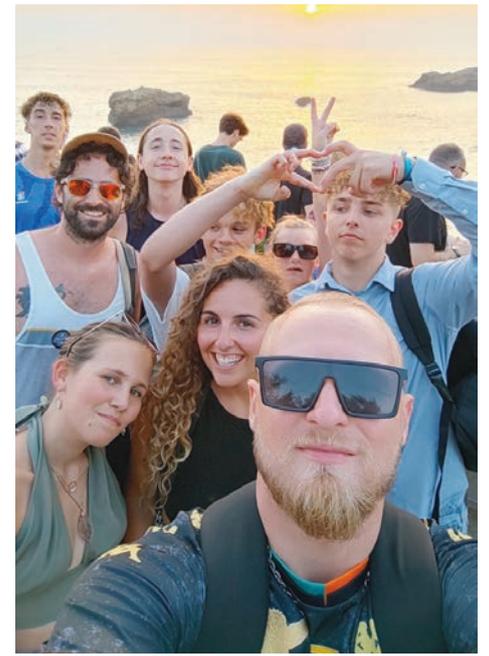
Pour ce premier séjour de l'été, les 14-17 ans ont pris la direction des Landes. Nous avons chaud, même très chaud !

Au programme évidemment piscine et plage, nous avons d'ailleurs essayé de nombreuses plages du littoral landais, toutes différentes mais toutes aussi belles : Vieux-Boucau, Hossegor, Biarritz... Bien sûr, nous ne pouvions pas passer à côté d'une initiation au surf, une découverte pour tout le monde, animateurs compris, et pas forcément une réussite pour tous. La pratique du surf s'est révélée très physique et nécessitant beaucoup d'abnégation pour se relever et repartir sans cesse face aux vagues...



ses soirées au camping mais aussi à l'extérieur, notamment une superbe soirée à Biarritz pour le 14 juillet avec volley sur la plage au coucher de soleil, pizzas, feu d'artifice et bal populaire sur le port. Une semaine au top, avec un groupe au top pour attaquer l'été 2022 !

Nous avons également passé une journée dans les Pyrénées pour des activités rafting et hydrospeed, et même si l'activité a plu dans l'ensemble, les conditions n'étaient pas optimales, en effet avec la sécheresse le torrent était très tranquille... Nous avons participé à de nombreux



La magie de Noël à la crèche les Canetons



Les lumières scintillent, les guirlandes sont en place, la magie de Noël a commencé et les étoiles brillent dans les yeux des enfants.

Dans l'attente du grand jour, des activités se sont mises en place, avec les enfants : Les belles histoires et les chants de Noël.

En ce mois de décembre, nous avons réalisé des décorations de Noël. Petits et grands se sont largement prêtés au jeu.

Les enfants ont décoré le sapin de Noël. Ils ne sont pas peu fiers de montrer la boule ou la guirlande qu'ils ont eux-mêmes déposée dans le sapin.



Collège Jean Zay

Cross de liaison CM1/CM2/6^{ème} du vendredi 21 octobre 2022

C'est en ce vendredi 21 octobre 2022 au matin, veille des vacances de la Toussaint pour les élèves, que s'est déroulée la dixième édition du cross de liaison cm1/cm2/6ème au collège Jean Zay du Houleme...

Les élèves de cm1 et cm2 des différentes écoles de secteur du collège (Ecole G. Philippe de Houpeville, écoles O. Miannay et G. Brassens de Malaunay, et école Aragon Prévert du Houleme), s'étaient préparés depuis plus d'un mois pour se confronter aux 6 classes de sixième du collège.

Ce n'est pas moins de 200 élèves du primaire et 150 élèves de sixième qui se sont retrouvés ce vendredi 21 octobre matin pour réaliser les 1300 mètres correspondant à la distance du parcours, identique pour les filles et les garçons.

L'objectif de favoriser et de renforcer les liens entre école et collège, bien présent dans les programmes scolaires, étant évidemment recherché.

Les conditions météorologiques parfaites pour la pratique de la course à pied, avec un soleil bien présent durant les courses, ont permis aux deux courses de se dérouler parfaitement; tout d'abord, la course des filles à 10h, précédée d'un échauffement en commun vers 9h45, suivie de la course des garçons à 10h30, précédée d'un échauffement à 10h15.

La ferveur du public scolaire a porté les participants à se transcender pour



défendre les couleurs de leur école ou établissement.

Le parcours, très varié et enchainant les grandes lignes droites, les passages plus techniques et une petite côte à aborder dès la deuxième partie du parcours a été très apprécié des élèves qui se sont engagés avec motivation et énergie.



Un goûter bien mérité, a été ensuite proposé à tous les élèves pour se restaurer après leurs efforts, suivi de la remise des récompenses en présence des élus et/ou de leur représentants.

Un grand merci à tous les collègues présents qui ont apporté leur soutien et leur aide à la réussite, une fois de plus de cette manifestation; à l'administration du collège pour son sou-

tien, au Conseil général, à Casal Sport et aux mairies du Houleme et de Malaunay pour les lots, coupes et médailles généreusement fournies pour récompenser les élèves.

LES RESULTATS :

Filles :

- 1^{ère} : Matylda MARIE**
(6^{°2} du collège Jean Zay du Houleme)
- 2^{ème} : Alice CLERO QUESTEL**
(6^{°2} du collège Jean Zay du Houleme)
- 3^{ème} : Imène CHAOUAD**
(Ecole G. Philippe Houpeville)
- 4^{ème} : Maelyne DURIEU DUMONT**
(Ecole G. Philippe Houpeville)
- 5^{ème} : Zélie MONTORO**
(Ecole G. Philippe Houpeville)
- 6^{ème} : Louise AUGER PEREIRA**
(Ecole G. Philippe Houpeville)

Garçons :

- 1^{ère} : Antoine LINTOT**
(6^{°4} du collège Jean Zay du Houleme)
- 2^{ème} : Liam CLAUDE**
(Ecole G. Philippe Houpeville)
- 3^{ème} : Antonin GERDELAT MALEYSSON**
(Ecole G. Philippe Houpeville)
- 4^{ème} : Nathéo RAVARD**
(Ecole G. Philippe Houpeville)
- 5^{ème} : Martin DUBOC**
(6^{°6} du collège Jean Zay du Houleme)
- 6^{ème} : Raphaël DEPARROIS**
(Ecole G. Philippe Houpeville)

Le trophée du plus grand nombre d'élèves récompensés a été remis à l'école Gérard Philippe de Houpeville pour ses 8 élèves récompensés.





Reprise des activités du mercredi à l'ALSH



Notre accueil de loisirs du mercredi continue de rencontrer un énorme succès. Malheureusement nous ne sommes toujours pas en mesure de répondre à la totalité de la demande en septembre malgré les augmentations successives de notre capacité d'accueil depuis quelques années. Plusieurs animateurs supplémentaires ont été recrutés et nous atteignons maintenant notre capacité d'accueil maximale : 48 places pour les 6-11 ans et 24 places pour les 3-5 ans (limite fixée par la PMI).



nement. Nous avons instauré un temps d'accueil le matin par des ateliers, les enfants peuvent choisir en arrivant sur quel atelier ils se positionnent et ainsi changer chaque semaine en se mélangeant aux autres groupes.



Le mois de décembre a été très chargé en activités pour préparer Noël ! Le Père-Noël est passé nous voir, c'est devenu une tradition, et a apporté de nombreux cadeaux grâce à la vente de biscuits au marché de Noël du Houleme.



Les enfants sont désormais séparés en trois groupes (3-5 ans, 6-7 ans et 8-11 ans), le groupe élémentaire devenant trop important. Cela leur permet de profiter au mieux des activités proposées et de s'épanouir plei-



De nombreuses activités ont été réalisées au moment d'Halloween, notamment de belles citrouilles sculptées. Les petits sont allés au Parc de Maromme, les moyens sont allés au Jardin des Plantes et les grands ont passé une journée à Rouen (Museum d'histoire naturelle et marché de Noël).



Circuler en hiver, Anticiper, se préparer, être prudent !

En hiver, quand la neige et le verglas rendent les routes et les rues difficilement praticables, mieux vaut être informés et bien préparés.



Anticipez les déplacements :

En cas d'alerte météo, différez les déplacements non indispensables et privilégiez les transports en commun, bien plus sûrs.

En voiture, adaptez votre conduite et votre itinéraire en privilégiant les voies traitées prioritairement, prévoyez des temps de trajet plus longs.

En cas de verglas, évitez d'utiliser les 2 roues, qu'ils soient motorisés ou non.

Pour les piétons : Privilégiez des chaussures adaptées, protégez-vous du froid.

Soyez prudents :

Attention aux risques de chutes - Restez Vigilants, restez chez vous si ce n'est pas nécessaire de sortir.

Respecter la signalétique et le code de la route

Dégivrez soigneusement votre pare-brise ainsi que les vitres latérales et arrières. Enlever la neige accumulée sur votre voiture y compris le capot.

Adopter une conduite préventive

Sur chaussée glissante, les réactions de votre véhicule peuvent vous surprendre :

Anticipez vos freinages

Évitez les accélérations brutales

Ne donnez pas de coups de volant brusques

Augmentez les distances de sécurité

Adoptez votre vitesse

Ne doublez pas les engins de déneigement et facilitez leur passage.

Observez la plus grande prudence même sur route dégagée



Déneigement des trottoirs :

Les riverains (locataires, propriétaires) et commerçants sont tenus de déneiger les trottoirs sur une largeur de un mètre conformément à l'arrêté municipal de chaque commune. Leur responsabilité peut être engagée si un piéton se blesse en glissant sur un trottoir.

La neige devra être entassée de telle façon que les bouches d'incendie ainsi que les caniveaux et les puits des rues restent dégagés.

En cas de verglas, et pour prévenir tout accident, les propriétaires ou locataires principaux doivent répandre du sel (quelques poignées suffisent) ou du sable sur toute la largeur du trottoir.

FLORIAN ANTIQUITÉS BROCANTE
LE HOULME

ESTIMATIONS GRATUITES
TOUTES SORTES D'OBJETS ET MOBILIER
sur RDV ou par PHOTOS au

06 35 23 29 01
florian.tassel@gmail.com

ACHAT - DÉBARRAS COMPLET OU PARTIEL
Maison, Appartement, Grenier, Cave, Entrepôt

Site : Florian Antiquités Brocante - Siret 82152284400017

Ly

Pimont

Boulangerie - Pâtisserie
Chocolats

LE HOULME - MALAUNAY
02 35 75 82 41 - 02 32 93 09 37
Boulangerie Pimont

«Och'a», le nouveau restaurant du Houleme

Ouvert depuis le 15 octobre, Dyhia et Medhi vous accueillent dans leur restaurant oriental pour vous régaler, autour de spécialités aux douces saveurs méditerranéennes. Des plats généreux mijotés maison, réalisés à partir de produits frais et de saison, mais surtout avec beaucoup d'amour et de savoir-faire.

L'établissement propose une grande variété de Tajines, de Bricks, de cous-cous, de salades méridionales, de grillades ou encore des pâtisseries orientales...

Mais pas que, sont proposés aussi à la carte des hamburgers, des plats et desserts du jour aux saveurs Normandes et traditionnelles.

Le midi une formule est proposée :

- entrée/ plat à 14.90€
ou
- entrée /plat/ dessert à 16.90€

Une envie d'une paëlla, c'est possible mais sur commande.

Un évènement de prévu (anniversaire, baptême, mariage, le restaurant "Och'a" vous ouvre ses portes et peut s'occuper du gâteau d'anniversaire...

N'hésitez pas à pousser la porte pour vous installer en salle et déguster une des spécialités ou encore emporter de délicieux plats.



"Och'a" la maison généreuse

16 rue du Général de Gaulle
76770 LE HOULME

Tel : 02.76. 27 .06 .39

Ouvert tous les jours
de 11h à 14h / 18h à 22h

Sauf le lundi soir

Vous pouvez les suivre sur Facebook
ou Instagram : ocha_restaurant



Amicale CNL Houlemoise

Nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-dessous les coordonnées de l'Amicale CNL Houlemoise.

La CNL a pour but de défendre les droits et les intérêts des locataires dans tous les domaines de leur vie quotidienne.

Adresse postale de l'Amicale :
Amicale CNL Houlemoise - 4 rue du 8 mai 76770 Le Houleme

Adresse mail : amicalecnlhoulmoise@gmail.com

Coordonnées téléphoniques : Agnès MARTIN Tél. 06 52 37 57 07

Vous pouvez nous contacter par téléphone du Lundi au Vendredi de 10h00 à 18h00. Dans le cas où nous ne serions pas disponibles, nous vous remercions de nous laisser un message avec votre nom et votre numéro

de téléphone et nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

Nous vous recevrons également lors de la permanence chaque mercredi de 16h00 à 18h00 au 4 rue du 8 mai ou du mardi au jeudi sur rendez-vous.

Cordialement

Agnès MARTIN - Présidente de l'Amicale CNL Houlemoise



Xavier NIERAT

Agent général AXA
TOUTES ASSURANCES

77 bis, route de Paris
76240 BONSECOURS

Tél. 02 35 80 01 01
Fax 02 35 80 28 15

Formation aux Gestes de Premiers Secours

Le mercredi 14 septembre 2022, la commission Citoyenneté / Vivre ensemble de la ville en partenariat avec les assurances Groupama ont organisé une formation gratuite aux gestes de premiers secours pour les habitants de notre commune.

15 personnes s'étaient inscrites pour cette formation d'une durée de 2 heures dispensée par un formateur de la Croix Rouge.

A l'issue de cette formation, un diplôme a été remis à chaque participant.



Remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris

Une réception a été organisée mardi 18 octobre dans la salle des Diesels à l'occasion de la remise des prix du concours « fleurir la ville », petits et grands jardins, balcons et jardins familiaux

Michelle Malandain, adjointe à la vie associative, a introduit la cérémonie en se réjouissant de la fidélité de nos lauréats et de l'inscription de nouveaux participants.

Le concours maisons fleuries ouvert à tous dans 4 catégories distinctes récompense les initiatives des habitants pour embellir leur lieu de vie. C'est une jolie manière de mettre en valeur son logement et de montrer ses talents de jardinier.



Les lauréats sont :

GRANDS JARDINS

- 1^{er} : EHPAD
- 2^{ème} : Mme LELONG Chantal
- 3^{ème} : M et Mme LAUGEOIS

PETITS JARDINS

- 1^{er} : Mr DUPONT Christian
- 2^{ème} : Mr et Mme PASQUIER
- 3^{ème} : Mme BATAILLE Évelyne

BALCONS

- 1^{er} : Mr HERUBEL Gérard
- 2^{ème} : Mme DUDOUT Francine
- 3^{ème} : Mr LEBRUN Jean-Pierre

JARDINS FAMILIAUX

Mme LADEVEZ Jacky

HORS CONCOURS

- 1^{er} : Mme BLOT Monique
- 2^{ème} : Mr SOULARD Alex
- 3^{ème} : Mme LAMOTTE Martiner

Nous remercions chaleureusement tous les participants

Soirée Beaujolais : Le cru 2022, a été une réussite



Belle réussite une fois de plus pour la soirée beaujolais dont le succès est grandissant d'année en année. Pour le cru 2022, près de 90 personnes ont participé à la soirée organisée par la Commission Culturelle.

Dans une ambiance festive et conviviale, les participants ont pu se retrouver autour d'un verre de beaujolais, d'une assiette de charcuterie et de fromage tout en écoutant le groupe Jazztronon.

Nous saluons toute l'équipe de bénévoles, qui a œuvré au bon déroulement de la soirée, ainsi que les participants qui ont contribué à cette joyeuse soirée très festive.



Succès garanti pour la soirée choucroute

Le vendredi 2 décembre, la Fête Bavaroise a tenu ses promesses avec une ambiance festive. Les convives étaient heureux de se retrouver devant une bonne choucroute.

Dès 21h l'orchestre Bavarois donnait le ton, histoire de faire mousser et danser les convives.

Dans une bonne ambiance, entre danses et valse alsaciennes, le service se met en place, arrive enfin le moment que tout le monde attendait, le plat de choucroute bien garnie. Les papilles des convives ont salivé à la vue des plats servis.

Une superbe soirée qui se termina bien trop vite, où il fallut se quitter et le rendez-vous était donné pour l'an prochain. Un grand merci enfin à toute l'équipe de serveuses, serveurs pour leur professionnalisme et surtout leur grande gentillesse.



Inauguration de l'Espace Santé et de son Parking



Daniel Grenier, Maire du Houlme et son Conseil Municipal ont inauguré l'espace santé et son parking vendredi 7 octobre 2022, en présence de Mme Céline Brulin Sénatrice, M. Gérard Leseul Député, Mme Agnès Largillet et M. Guillaume Coutey Conseillers Départementaux, des Maires des villes voisines, des professionnels de santé, et de Mme Julie Michel Architecte du projet.

Ce projet lancé par la Commune, installé au cœur de la ville, dans les anciennes écoles primaires, permet de bénéficier d'une offre de soin complète dans un même lieu, et facilite l'accès des patients grâce à son parking de 33 places.

Les travaux de ces 2 projets ont reçu des subventions de l'Etat, la Région Normandie de la Métropole Rouen Normandie

Tous ces professionnels de l'espace

santé : 3 médecins généralistes, 1 sage-femme, 3 infirmières, 4 kinésithérapeutes, 1 psychologue, 1 orthophoniste, 1 cabinet d'ophtalmologiste, et bientôt un orthoptiste sont au service de la population Houlmoise pour une meilleure santé. Après la visite de l'espace santé, l'ensemble des acteurs ont pu se réunir pour un moment de convivialité. Nous leur souhaitons une très bonne continuation.



Le retour très apprécié du banquet de nos aînés

Après deux années perturbées par la crise sanitaire le banquet des séniors offert par le Centre Communal d'Action Sociale a fait son retour, pour la plus grande joie des convives.

Une ambiance de fête sur le thème de la guinguette a donc régné dimanche 16 octobre 2022 au Foyer Communal. Les séniors ont tous

apprécié de retrouver cette ambiance conviviale et festive, de passer ce bon moment entre proches, voisins et amis...

Nous remercions chaleureusement l'équipe municipale, les bénévoles, nos accordéonistes et les agents municipaux qui se sont investis pour que cette journée soit réussie.

Et elle l'a été, grâce à la décoration de la salle, l'excellent repas concocté par les cuisiniers du restaurant scolaire, et l'animation des bénévoles qui a fait danser et chanter les anciens.



Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine



manifestations

Forum des Associations

Le traditionnel rendez-vous avec les associations sportives et culturelles a eu lieu vendredi 2 septembre en fin d'après-midi dans le Parc Municipal lors du Forum des Associations de la ville du Houllme organisé par la commission "Vie Associative"

Ce forum, c'est un moment, de rencontre, de convivialité et c'est l'occasion de prendre contact, s'informer, de repartir sur un nouveau cycle après l'été. Vous avez pu trouver votre engagement pour l'année 2022-2023, découvrir une nouvelle activité qui vous convient qu'elle soit sportive, culturelle, de loisir ou un engagement bénévole...

Les associations ont besoin de chacun et chacune d'entre vous quelles que

soient vos compétences. La richesse du réseau associatif Houllmois vous permet de trouver la structure qui convient à vos envies, vos besoins. Le bénévolat est vecteur de lien social, de solidarité et d'émancipation de toutes et tous et vous pouvez y contribuer quels que soient vos goûts, votre âge, que vous soyez anciens ou nouveaux adhérents, simples curieux, sportifs émérites, actrices et acteurs de la cité, débutants ou passionnés. Venir à la rencontre de ces associations c'est nourrir des liens, profiter de la chaleur d'un collectif, approfondir ses talents au sein d'un groupe et on recevoir, donner, partager...

Une petite restauration était aussi proposée par l'ALH.



Un très beau feu d'artifice a clôturé ce Forum à la nuit tombée devant un public conquis.

Nous remercions les organisateurs, les présidents des associations, tous les bénévoles qui oeuvrent pour proposer une grande diversité d'activités et maintiennent le lien entre les habitants.



Manifestations

Nettoyons la Nature

Samedi 24 septembre, malgré le mauvais temps et la pluie, 25 personnes se sont retrouvées à 14h au Bâtiment des Diesels pour répondre à l'appel lancé par la commission Citoyenneté/Vivre ensemble et participer bénévolement à l'opération

"Nettoyons la nature".



Ce mouvement, coordonné par le centre Leclerc a réuni des volontaires de tous âges qui voulaient agir concrètement pour la préservation de notre environnement.

Pour cette deuxième édition, 80 Kg de déchets ont été ramassés.



Merci et Bravo aux bénévoles pour cette démarche écologique et citoyenne



Marche Mémoirelle du 22 Octobre 2022

La commission Citoyenneté/Vivre ensemble organisait plusieurs actions pour participer à la lutte contre le cancer du sein et notamment sensibiliser les femmes à l'intérêt d'un dépistage précoce de cette maladie.

En accord avec le Comité Féminin 276, une marche mémorielle était proposée aux Houlmois(es) le samedi 22 octobre 2022.

Mr Alain Alexandre, historien, spécialiste reconnu de la vallée du Cailly

avait accepté d'organiser et d'animer cette marche à travers notre ville et ses commentaires sur notre patrimoine communal et les personnalités locales qui ont traversé le temps furent appréciés de tous.

25 personnes ont participé à cette marche mémorielle.

A l'issue de cette marche, un goûter bien mérité a été offert à tous les participants en présence de Mr le maire.





Octobre Rose sur le Marché du Houlme

Octobre Rose est l'occasion pour chacun de se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein.

le "Comité Féminin 276" et la Commission Citoyenneté/Vivre ensemble étaient présents sur le marché du Houlme le 9 octobre 2022.

Aussi cette année et malgré le froid matinal,

Les membres de l'association ont pu ainsi informer et dialoguer avec la population de l'importance de la prévention et du dépistage du cancer du sein le plus tôt possible pour combattre efficacement cette maladie.

Merci à tous les participants.



Renouvellement du véhicule Communal sponsorisé par des entreprises locales.



la participation d'entreprises locales. La présentation de ce nouveau véhicule a eu lieu mardi 27 septembre, en présence des élus et partenaires.

Les représentants d'entreprises présentes à ce moment témoignent de cette bonne initiative, qui permet de faire connaître leur activité. Voici la liste des annonceurs participants :

- Auto Timo- Classic Restor's - SAS Grosdoit - Eden vert 3D - Lavenu Peinture - Matura - VM Matériaux - Stin - Mini Market - Agua / O Délice - Pharmacie de la Mairie - Pharmacie de la République - Assurances Goupil - Virginie Bernier Capifrance - SARL Lepicard**

Nous remercions la société Visiocom - Trafic communication pour la recherche des annonceurs et sommes extrêmement reconnaissant à ces annonceurs d'avoir rendu possible l'aboutissement de ce projet.



Le père Noël a émerveillé les enfants sur le marché

Dimanche 18 décembre le père Noël est venu sur le marché du Houllme avec sa hotte et son panier de friandises pour la plus grande joie des enfants mais aussi des adultes. Les enfants piétinent d'impatience de pouvoir lui dire ce qu'ils voulaient comme cadeaux..., heureux de poser avec lui pour une photo souvenir et de repartir avec un sachet de bonbons



la visite du père Noël n'empêchait en rien, bien au contraire, les commerçants itinérants de proposer leurs marchandises : légumes et fruits de



saison, huîtres, volailles, olives, charcuteries, vêtements, matelas, fleurs... Noël était déjà bien là, dans toutes les têtes.



Véritable succès pour la 2^{ème} édition du marché de Noël

Dimanche 11 décembre 2022, vingt exposants producteurs et artisans ont participé au marché de Noël organisé par la Commission culturelle. Cette manifestation s'est tenue de 9 h à 17 h dans le Foyer Communal. De nombreuses personnes ont fait le déplacement pour découvrir des idées de cadeaux de Noël. Très nombreux furent les visiteurs qui sont repartis les mains chargées de paquets.



Beaucoup de stands proposaient de l'artisanat, il y avait l'embarras du choix avec de multiples créations, en bois, en carton, en faïence, des objets décoratifs de Noël, des bijoux, des bougies et des animaux en crochet...Côté gastronomie, du miel, pains d'épices, gâteaux, biscuits de

noël, bières, vins et spiritueux...

La présence du père Noël, sur son stand photo, a fait grande impression auprès des tout petits un peu intimidés. Il s'est prêté au jeu des poses photos et à la distribution de câlins.

Les enfants ont également pu bénéficier gratuitement d'un tour en calèche.

Côté restauration, crêpes, sandwiches, chocolat et vin chaud ont été servis tout au long de la journée.

Une belle réussite. Le public, les bénévoles et les exposants ont apprécié le charme de ce marché, la variété et la qualité des produits, ainsi que l'ambiance conviviale.

Les organisateurs remercient vivement tous les exposants, les bénévoles, les visiteurs et leur donnent rendez-vous l'année prochaine.





Travaux réalisés par la Métropole



- Réfection de la sente des colombages avec pose d'un enrobé (coût : 30 000€ TTC)
- Création d'un parking rue Richard Dufour en pavés joints enherbés (coût : 66 500€ TTC)
- Réfection des trottoirs chemin du Happetout avec pose d'un enrobé
- Travaux église et cimetière avec création d'une place PMR (coût : 30 000€ TTC)

- Marquage des stationnements rue Richard Dufour
- Réfection des trottoirs rue Joliot Curie avec pose d'un enrobé (coût : 7 600€ TTC)

- Modification et remplacement d'horloges dans les armoires électriques pour extinction de l'éclairage public à compter de janvier 2023 (de 00h30 à 5h00)



Travaux réalisés par la Ville

- Reprise en enrobé de l'entrée de l'école Picart Ledoux (demande des parents d'élèves pour améliorer l'accessibilité) coût : 5 170€ TTC
- Achat de cases pour le colombarium (coût : 11 090€ TTC)
- Reprise du chemin du Parc Municipal
- Mission d'étude et de programmation pour l'aménagement du Foyer

- et du Parc Municipal par le Cabinet DMA Architecture (coût : 15 210€ TTC)
- Mission d'étude pour la réhabilitation partielle des 63 logements du Domaine de la Source par le Cabinet O2 Architecture pour le compte du CCAS (coût : 111 190€)
- Travaux d'étanchéité Bâtiment des Diésels.

Subventions 2022

- Pour le stade municipal : 6235€ par la Métropole et 5344€ par l'Etat
- Pour la réfection des allées du cimetière : 22 944€ pour un coût définitif de 62 508€ TTC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opération soutenue par l'État

Travaux à venir

- Réfection de la buvette et du guichet du stade municipal (coût : 23 300€ TTC)

Sobriété Énergétique

Un des principaux leviers du plan de sobriété que les communes mettent en place pour réduire l'impact du coût de l'énergie repose sur les équipements et services publics.

Ainsi les communes de la Métropole procéderont à l'extinction de l'éclairage public dès janvier 2023.



Pour notre commune la plage d'extinction dans toutes les rues de la ville sera de 00h30 à 5h00.

Par ailleurs un plan de réduction de la température des équipements et bâtiments est d'ores et déjà en cours.

Chaque geste compte pour économiser l'énergie dès maintenant et durablement ! Mobilisons-nous tous ensemble pour réduire notre consommation d'énergie.

Point sur la Fibre

Le déploiement de la fibre se poursuit sur notre commune, de plus en plus d'habitants peuvent maintenant bénéficier du raccordement.

Malheureusement, il reste une partie de la population qui attend encore l'arrivée de celle-ci dans leur habitation.

Nous rappelons que le déploiement ne dépend absolument pas de la mairie qui à aucun moment n'est en relation avec les opérateurs téléphoniques.

Nous ne pouvons que souhaiter que les raccordements se terminent le plus vite possible

Recrutement

En septembre, la ville a recruté un Responsable voirie/espaces verts pour son service technique en la personne de Mr Grégory Cantrel.

Les Peintres de la Vallée du Cailly

L'association des peintres de la vallée a organisé une exposition "peinture et sculpture" le week-end du 26 et 27 novembre 2022 dans le foyer communal du Houleme. Les visiteurs furent nombreux pour découvrir «entre autres» des œuvres sur le thème du clown. Une vingtaine d'artistes ont présenté des œuvres très variées, que ce soient des sculptures, aquarelles, acryliques, huiles sur toile...



La prochaine exposition aura lieu le week-end du 25 et 26 mars 2023 dans la salle des Diesels, l'invitée d'honneur sera Mme SEURIN Laurence. L'entrée y sera libre et gratuite. Alors n'hésitez pas à venir !!!

Pour plus de renseignements contactez le 0235763409

Club du 3^{ème} ÂGE

Bonjour amis Houlmois : je me présente Danielle Queval Présidente du Club du 3^{ème} âge du Houleme.

Je vous informe que notre club est réservé aux personnes de 60 ans et+++ de notre Commune et des Communes environnantes. Vous serez les bienvenus à partir du 6 janvier 2023.

Et oui nous étions fermés pour les fêtes de Noël et jour de l'an, le 20 décembre 2022.



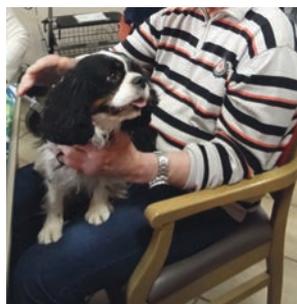
Voici quelques photos d'une sortie "Croisière dans le port du Havre" très intéressante où nous avons passé une bonne journée et très bien petit-déjeuné et déjeuné.

Médiation animale à L'EHPAD La Source

Les résidents (et les professionnels) vont profiter de la venue des animaux sur l'EHPAD. Pendant 1 an, 1 fois par mois, l'AZAP va proposer des ateliers collectifs et individuels. Chiens, cochons d'inde, lapins etc. vont nous rendre visite. Au programme : découverte, quizz musical,

stimulation, mais aussi caresse et tendresse.

Le premier RDV a été très apprécié de tous ! Cette action bénéficie du soutien de la Conférence des financeurs du Département 76.





Union Nationale des Combattants

11 Novembre 2022 : Après la célébration de la messe par le Père ANSELME en l'église de Malaunay à la mémoire des Morts de toutes les Guerres, nous sommes allés nous recueillir aux Carrés Militaires du Houleme pour la montée des couleurs et la minute de silence à la demande du Président de l'U.N.C.



de Madame Nadine Pochon adjointe à la Culture. Un vin d'honneur nous est offert par la municipalité et sera suivi par notre traditionnel repas. Ce repas nous a permis de nous retrouver après ces deux années de COVID 19, repas servi par la Petite Fringale de Saint-Pierre de Varengeville dans une bonne ambiance et le plaisir de se retrouver.

Beaucoup d'émotions à la lecture de leurs parcours en A.F.N. pendant l'allocution de Mr Fleury devant le monument aux Morts de notre Commune.

Merci à toutes les personnes et Familles qui ont participé à ces cérémonies.



Militaires - O.P.E.X. - Soldats de France - Sympathisants(es) venez rejoindre l'Union Nationale des Combattants (U.N.C.) pour maintenir ce devoir de Mémoire, en hommage aux Combattants Morts pour la France et notre Liberté.

Devant le Monument aux Morts, allocutions du Président de l'U.N.C. et de Monsieur Daniel Grenier Maire puis lecture de lettres de poilus par les élèves de l'école Aragon - Prévert, qui font partie du Conseil Municipal enfants. Dépôt de gerbes et sonneries réglementaires sous la houlette



Daniel Fleury

Tél : 02.35.75.34.81.



5 Décembre : Hommage aux Combattants Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de la Tunisie. Une plaque a été déposée sur la tombe de chaque Houlemois Mort en Afrique du Nord : Yves Quesnel - Michel Lefebvre - Jean Durand.

Depuis la création du forum des associations dans le parc municipal, l'U.N.C. est toujours présente, cela nous permet de nous faire connaître et de faire adhérer des personnes qui ne connaissent pas leurs droits.

SOTRALOMA S.A.

SOCIÉTÉS DE TRANSPORTS
LOCATION DE VÉHICULES INDUSTRIELS - MANUTENTION
Bureaux et Ateliers : 51bis, rue du Général de Gaulle - 767670 LE HOULME
☎ 02 35 74 29 99
<http://www.sotraloma.com>



Joallerie
Bijouterie
Horlogerie

Saint-Eloy Delafosse

105, Rue du Général de Gaulle 76770 LE HOULME
Tél. 02.35.74.41.34 Réparations Transformations

La Boule Houlmoise

Venez adhérer à la Boule Houlmoise, un club de pétanque affilié à la FFPJP qui accueille les amateurs et les licenciés au boulodrome du parc municipal. Pour la pratique de la pétanque en loisir ou en compétition nous serons heureux de vous retrouver tous les après-midis dans notre local situé à côté des terrains. Le club participe à de nombreuses compétitions tout au long de l'année avec des résultats remarquables en coupe de France, coupe de Seine-Maritime, championnats des clubs, qualificatifs aux championnats de France, concours régionaux et nationaux.



M. Dahmar,
finaliste du tête à tête régional



L'équipe dirigeante,
Michel, Mounir et Sébastien

Nous organisons chaque année des concours officiels et des challenges internes au club.

Adhésion à la Boule Houlmoise par carte (20€) ou licence (40€), renseignements auprès de Sébastien au 07 81 95 54 25

Judo Club Bondevillais / Le Houlme

Depuis début septembre, nos petits et grands judokas se retrouvent notamment sur le tatami du Dojo de la salle Jackson Richardson. Ainsi, depuis 3 mois, la saison est bien amorcée et plusieurs événements ont déjà eu lieu :

Nous avons débuté la saison avec notre présence au forum des associations où le club a pu promouvoir les valeurs du judo aux nouveaux adhérents mais aussi assurer une continuité pédagogique et sportive avec le renouvellement des "anciens".

Nous avons organisé un 1^{er} entraînement "parents/enfants" où plus d'une quinzaine de familles a joué le jeu dans la bonne humeur ! Un 2nd entraînement sera organisé au cours de l'année, nous vous y attendons encore plus nombreux.

Des stages viennent également rythmer les vacances scolaires avec au programme du judo mais aussi des sports collectifs (avec les fameux "mini jeux olympiques") et des jeux de société.

Nos judokas ont représenté leur club à

différentes compétitions telles que le circuit départemental des benjamins qui s'est tenu à Sotteville-lès-Rouen, au circuit régional des minimes à Déville-lès-Rouen ainsi qu'au circuit pour les poussins et pré-poussins dont le 1^{er} tour avait lieu à Duclair.

Et le professeur David MAYEU n'est pas en reste puisqu'il a récemment participé au Championnat de France 1^{ère} division à Toulon et a obtenu une médaille de bronze en septembre dernier au Championnat du Monde Vétéran en Pologne.



Handball (AMHHB)

Les lions ont ressorti le bleu de chauffe !



La saison 2022-2023 de handball a commencé tambours battants pour les bénévoles de l'AMHHB. La section babyhand a fêté Halloween et Noël au cours de deux séances particulières, la section handtonic a célébré octobre rose comme chaque année, les lionceaux de l'école de hand ont déjà pris part à deux tournois à Bonsecours et à Déville en décembre. Lors de ce dernier tournoi, 21 équipes se sont affrontées avant la venue du

Père-Noël, nous avons de notre côté présenté 3 équipes de 7 joueuses et joueurs... Notre AG annuelle a eu lieu le 17 décembre et un calendrier 2023 a été proposé à la vente à nos licenciés, une formation jeunes arbitres a aussi été dispensée. De même une opération blanche visant à équiper nos joueuses et joueurs en tee-shirt et veste d'entraînement a été organisée. L'engagement de nos "petites fourmis" est sans faille !

Tous les championnats jeunes et adultes ont également repris. A noter les excellents résultats de notre équipe U17 garçons emmenés par leur coach "Philou" ! Côté seniors, nos équipes masculines et féminines ont été engagées également sur les différentes coupes, nous pouvons signaler notamment les victoires face à Alençon et Beauvais face à des équipes évoluant à des niveaux supérieurs pour les garçons.

CLUB DE CHIENS DU HOULME HORAIRES DU CLUB



SAMEDI MATIN 10 HEURES 30

ÉCOLE DU CHIOT

SAMEDI APRÈS MIDI ÉDUCATION

13H30 DÉBUTANTS

14H00 CONFIRMÉS

MERCREDI 16H00 À 18 HEURES

OUVERTURE ESPACE DÉTENTE ET JEU

M. DELAUNAY Jean-Claude : 07 86 86 55 86 - clubdechiensduhoulme76@gmail.com

Pince à linge Cœur

Une manière originale de dire "Je t'aime" pour la fête des mères ou toutes autres occasions.

Liste du matériel nécessaire :

- Une pince à linge
- Deux yeux mobiles
- Une coccinelle 3D en bois
- De la colle bricolage
- De la peinture acrylique rouge
- Un pinceau
- Une carte forte rouge et une carte forte blanche
- Un crayon
- Une paire de ciseaux classique et une paire de ciseaux crantés

Tracer un coeur d'environ 8 cm de haut sur la carte forte rouge puis découper avec une paire de ciseaux.

Couper le coeur en 2 avec une paire de ciseaux crantés

Peindre la pince à linge en bois avec de la peinture acrylique rouge.

Coller la partie basse du coeur sur la partie basse de la pince et la partie haute du coeur sur la partie haute de la pince.

Lorsque la pince est fermée les 2 parties du coeur doivent être unies.

Coller les yeux mobiles en haut du coeur et la petite coccinelle sur le bout de la pince à linge.

Votre pince est désormais presque finie...

Découper un petit rectangle dans une carte forte blanche, écrire un joli mot sur celui-ci puis le coller sur la partie basse de la pince à linge, derrière le coeur.



Cake chocolat / courgette

Une recette qui peut surprendre ! Mais sincèrement, vous risquez d'être bluffé(e)s. La courgette apporte du moelleux... La courgette ne va bien entendu pas se sentir au goût. Vous pourrez faire manger des légumes à vos enfants sans qu'ils s'en aperçoivent !!!

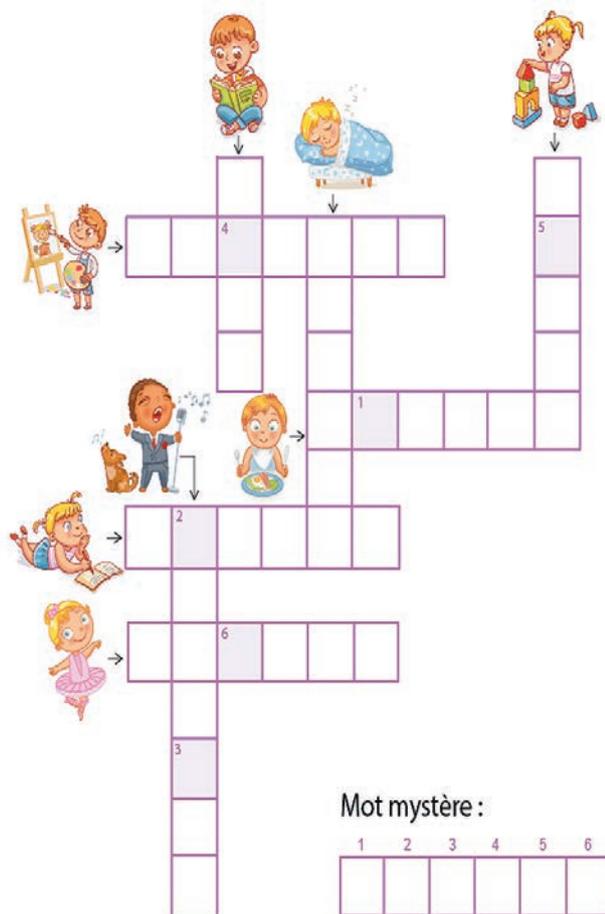


Vous aurez besoin de :

- 200 g de chocolat noir
- 80 g de sucre roux
- 200 g de courgettes râpées
- 80 g de farine
- 3 œufs
- 1/2 sachet de levure chimique

Instructions :

- 1 Préchauffer le four à 180 °C (th. 6).
 - 2 Faire fondre le chocolat au bain-marie (ou au micro-ondes). Retirer du feu.
 - 3 Laver et éplucher la courgette, puis la râper finement
 - 4 Dans un récipient, battre les œufs et le sucre roux puis ajouter la farine et la levure tamisées. Mélanger jusqu'à
 - 5 Incorporer le chocolat et mélanger à nouveau.
 - 6 Pour terminer, ajouter la courgette râpée puis mélanger avec une cuillère.
- Verser la pâte dans un moule beurré et fariné ou chemisé de papier de cuisson et enfourner durant 25 à 30 minutes environ. C'est prêt!



Etat-civil

Naissance

BLOT Timéo	2 juin
NGUETH Ali	16 juin
CUVIER Hermione	19 juin
TOUDERT Lyana	29 juin
DUBOIS MOUY Swann	2 juillet
DUMONT Mahé	2 juillet
ADEDJOUA Enzo	14 juillet
HERGAT Sami	24 juillet
AOUAD Wassim	28 juillet
LUSSON Arsène	28 juillet
VENEMBRE Zoé	29 juillet
CHEVALIER Aloïs	30 juillet
GONDO Nino	6 août
PIGNE Gabriel	7 août
PETIT Gabin	13 août
OSMAN ADAM Mariam	17 août
TLICH Amika	25 août
LIEVIN Djavan	5 septembre
CARPENTIER Lyna	09 septembre
BACKES Kaila	15 septembre
GOSELIN Maxence	20 septembre
LESUEUR Garance	30 septembre
TORCHY Gabriel	10 octobre
SAGIT Izia	11 octobre
SOLOY Eliott	14 octobre
ROMAIN Rafaël	19 octobre
AUSSAGE Soline	3 novembre
COLANGE Cryss	14 novembre
NORET Jimmy	16 novembre
EDDE Hugo	19 novembre

Décès

Georges JASIENSKI	12 juin
Colette APPERE, née PREVOST	17 juin
Jean-François GRAVELAIS	21 juin
Christiane PIERREZ, née CORNU	22 juin
Dominique CAILLOT, née VERMANDEL	1 ^{er} juillet
SOMONNE DUTHIL, née LEVASSEUR	10 juillet
Christiane BINARD, née LETAILLEUR	18 juillet
Christian LOYAUTE	18 août
Jean-Claude FAUVEL	24 août
Francis JEUNHOMME	4 septembre
Marcelle FROMENTIN, née BARRAUX	18 septembre
Bernadette OUAS, née HUREL	27 septembre
Vincent MARGUERITTE	27 septembre
Lisiane CHAUVEAU, née DUBUC	1 ^{er} octobre
Odette PONTY, née GLINEL	4 octobre
Alexandre BOUTIN	8 octobre
Jean-Pierre DURAND	20 octobre
Jean TILLY	30 octobre
Jean BEURION	5 novembre
Marie-Claude, FABEL née CLERET	15 novembre
Bélaïd AZOUAOU	16 novembre
Éliane FLEURY née VITTECOQ	20 novembre
Josette RUY née REUTER	25 novembre
Anne-Marie QUIBEUF née DUCHEMIN	26 novembre
Yolande DÉSAUBRY née BOREL	1 ^{er} décembre
Roger MANIN	4 décembre

Mariage

MASSYRE Cédric et DENTELLA Mélanie	18 juin
DESFONTAINES Frédéric et BERTON Amélie	2 juillet
BRUNEL Nicolas et PETRY Jennifer	10 septembre

Renseignements utiles



MAIRIE

Tél : **02.35.74.11.04** - fax 02.35.74.99.21

E-mail : **contact@ville-lehoulme.fr**

La Mairie du Houlme est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Les élus reçoivent sur rendez-vous...

Tél. 02 35 74 11 04

M. GRENIER Daniel, Maire.

Mme CHAPELIERE Florence, 1^{ère} adjointe.

Affaires Scolaires - Enfance - jeunesse

M. MICHEL Joël, 2^{ème} adjoint.

Sports

Mme POUCHON Nadine, 3^{ème} adjointe.

Action sociale - Culture

M. GUEST Yves, 4^{ème} adjoint.

Travaux - Urbanisme - Mobilité

Mme MALANDAIN Michèle, 5^{ème} adjointe.

Logement - Vie associative

M. GONTIER Alain, 6^{ème} adjoint.

Information - Communication

Mme LEBOURGEOIS Catherine, 7^{ème} adjointe.

Environnement - Développement durable

M. SEBIRE Jean-Jacques, 8^{ème} adjoint.

Citoyenneté - Vivre ensemble

LES SERVICES MUNICIPAUX

POLICE MUNICIPALE

Tél. 06 75 01 29 25 / 02 32 82 35 02

E-mail :

police.municipale@ville-nd-bondeville.fr

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (CCAS)

Aide à domicile

Mairie - 7 place des Canadiens

Tél : 02.35.74.11.04

Contact : Mme BENITO

E-mail : ccas@ville-lehoulme.fr

Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h.

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél : 02.35. 75.71.98

E-mail :

restaurantscolaire.le-houlme@orange.fr

ESPACE MULTI-ACCUEIL "LES CANETONS"

18, rue des Martyrs - 02 35 76 65 92.

E-mail :

creche.haltegarderie-lehoulme@wanadoo.fr

Accueil régulier : de 7h30 à 18h30 -

Accueil à la journée pour les enfants de 10 semaines à 4 ans dont les parents travaillent.

Accueil occasionnel : de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00. Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans.

POINT LECTURE

Bâtiment des "Diesels"

Mercredi 14h30 à 16h.

1^{er} Vendredi de chaque mois 18h à 19h.

Gratuit pour les habitants du Houlme.

MAISON DES JEUNES

Impasse Jean Lurçat

Port. : 06 11 03 36 70

E-mail : jeunesselehoulme@hotmail.fr

Ouvert pendant les vacances scolaires.

ACCUEIL DE LOISIRS

Impasse Jean Lurçat.

Tél. : 02 32 96 09 38.

E-mail : enfancelehoulme@hotmail.fr

PISCINE HOULMOISE BONDEVILLAISE

Période scolaire : horaires :

mardi : 16h30-19h30,

mercredi : 14h30 -19h00,

jeudi : 12h15-13h45 / 16h30-19h30,

vendredi : 12h15-13h45 / (16h30-18h30

réservé aux + de 60 ans) 17h30-19h30,

samedi : 9h30-12h30 / 14h00-16h00,

dimanche : 9h00-12h00.

Vacances scolaires :

du mardi au vendredi 15h00-19h00,

samedi : 9h30-12h30 et 14h00-16h00,

dimanche : 9h00-12h00

Tél. 02.35.74.52.00 - 185 route de Dieppe

76960 Notre-Dame-de-Bondeville.

Tarifs : Habitant de Notre-Dame de Bondeville et du Houlme :

Adulte : 3,60€ - Enfant : 1,90€

Habitant hors syndicat : Adulte : 4,75€

Enfant : 2,40€

CIMETIÈRE

Ouverture du lundi au dimanche de 8h00 à 17h30. Pour les personnes âgées ou handicapées, à mobilité réduite, une autorisation pourra être délivrée par la Mairie pour un accès en véhicule les mardis et samedis de 14h00 à 18h00.

LES SERVICES MEDICAUX

CENTRE MÉDICO-PSYCHO PÉDAGOGIQUE "SÉVIGNÉ" (CMPP)

Rue Gilbert Grenier - Tél : 02 35 76 03 47

ROUEN - Tél. : 02 32 10 76 50

Jours d'ouverture : lundi après-midi, mardi, mercredi et vendredi.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS)

6 bis, rue du 8 Mai - Tél 02.35.74.41.36.

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Prendre rendez-vous.

EHPAD La Source

8 rue du 8 Mai - Tél : 02.35.76.08.82

Directrice : Mme LEGRAND

E-mail : ehpad.lasource@orange.fr

LES URGENCES

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
CENTRE ANTI-POISON	02 35 88 14 00
ENFANCE MALTRAITEE.....	119
Accueil en urgence pour femmes	02 35 52 77 26
SIDA INFO SERVICE.....	0800 84 08 00

LES SERVICES MEDICAUX

MÉDECINS

Dr CLOSET – Tél. : 02 35 74 80 70
9, place des Canadiens

Dr LONGUET – Tél. : 02 35 75 76 26
www.docteur-longuet.fr
9, place des Canadiens

Dr BEUZÉBOC – Tél. : 02 35 52 33 66
9, place des Canadiens

ORTHOPHONISTE

Hélène BERTAL – Tél. : 06.72.18.33.12
9, place des Canadiens
Helenebertal.ortho@gmail.com
Consultations uniquement sur rendez-vous.

SAGE FEMME D.E.

Barbara ANGOT – Tél. : 06 65 94 84 61
9, place des Canadiens
DIU Acupuncture obstétricale
Consultations sur rendez-vous

VODEXIS - Ophtalmologie

Docteur LECONTE
9, place des Canadiens
Rendez-vous sur : doctolib.fr

PHARMACIES

Pharmacie de la République
21, rue de la République
Tél. 02 35 75 87 40

Pharmacie de la Mairie
104, rue du Général de Gaulle
Tél. 02 35 74 45 14 - Fax : 02 35 76 65 18

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. Guy Paul REQUENA
25 rue de la République - Tél : 02 35 75 40 25
Heures d'ouverture :
tous les jours de 9h00 à 12h00 et de
14h30 à 19h00.

M. Adrien HANSE - M^{me} Anaïs BOËDEC
M. Corentin FABREGUETTES - M^{me} Isis HAMDI
9, place des Canadiens - Tél 06 18 19 81 22
Sur rendez-vous.

PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHÉRAPEUTE

Soizic LEROUX
2, rue de la République
Tél. 02 78 20 01 93 / 06 52 41 36 58.
Consultations sur rendez-vous
Laëtitia THOREL - Psychologue
9, place des Canadiens
Tél. 06 72 74 74 81
Consultations sur rendez-vous.

INFIRMIÈRES

M^{me} Dorothée CHERE
M^{me} Béatrice TERNOIS
9, place des Canadiens - Tél. : 02 35 81 81 22.
Soins à domicile - 7j/7, y compris les
jours fériés.

Permanence au cabinet, sur rendez-vous
M^{me} Corinne DUCRET
9, place des Canadiens - Tél. : 02 35 75 79 62
Soins à domicile 7 j sur 7, jours fériés compris.
Au cabinet uniquement sur rendez vous -
Port : 06.13.85.06.10

M^{me} Emilie TANNAI
M^{me} Julie DOMPHONPHAKDY
9 place des Canadiens - Tél. : 06 52 59 70 67
Soins au cabinet et à domicile.

SERVICE D'AMBULANCE

Activ'Ambulances M. Frédéric DUJARDIN
37, rue des Martyrs de la Résistance
Tél : 02 35 75 88 88 - 02 35 07 58 80

TAXI

Place des Canadiens 76770 Le Houleme
Mme Roussel Valerie
06 11 68 69 69

AUTRES SERVICES

TRÉSORERIE DE MAROMME

3 impasse des Tisserands
BP 1088 - 76150 MAROMME
Tél : 02.35.74.20.21 Fax : 02.35.76.64.47
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 16h

IMPÔTS (CENTRE)

Standard accueil, 2 rue Saint Sever - 76000 Rouen.
Tél. : 02 32 18 90 00.

LA POSTE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 14h30 à 16h30
Samedi de 9h30 à 11h30.

GARE SNCF MALAUNAY LE HOULME

Services par téléphone : 3635 (0,34 € TTC/minute).
www.oui.sncf
www.ter.sncf.com
Distribution de titres de transport TER.

SERVICES METROPOLE

ROUEN - Tél 0800 021 021

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Direction de l'Urbanisme réglementaire
Service Urbanisme Instruction autres Communes
Immeuble Norwich
14 bis, avenue Pasteur
CS 50589 - 76006 ROUEN Cedex
www.metropole-rouen-normandie.fr

DÉCHETTERIES

Les déchetteries de l'ensemble des sites de l'agglomération
rouennaise sont accessibles aux habitants du Houleme sur pré-
sentation d'un justificatif de domicile.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Si vous habitez en maison individuelle et que vous ne pouvez
pas vous déplacer, contactez le n° vert au 0 800 021 021 du
lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

POMPES FUNÈBRES PRÉVOST PÈRE ET FILS

Une famille au service des familles

• Depuis 1992 •

*P*ompes funèbres
Prevost

Agence et Chambre funéraire

Rue Marcel Paul - MAROMME

02 35 74 04 04

Parking privé. Entrée par la route de Dieppe ou la zone du Moulin à Poudre

Agence

5-7, place de la République - MONTVILLE

02 35 33 86 86

Permanence téléphonique 24h/24, 7j/7

www.pf-prevost.net - CONTRATS OBSÈQUES

Depuis
1967

PERAZZI-GALLIER

Une famille au service des familles

MONUMENTS FUNÉRAIRES - MARBRERIE

Pierres et Granits toutes provenances
COLUMBARIUM - ENTRETIEN SÉPULTURE
CONTRAT OBSÈQUES
Exposition de Monuments

30, Place de la République
76710 MONTVILLE

☎ 02.35.33.70.63

37-39, Route de Dieppe
76960 N.-D. de BONDEVILLE

☎ 02.35.74.23.00

www.marbrerie-perazzi.fr



L'énergie au service de la qualité de vie

Tournés vers l'industrie, le tertiaire, l'habitat, la santé et les grands équipements collectifs, les métiers de DALKIA reposent sur le respect des valeurs fortes : l'innovation, la qualité et la protection de l'environnement.

Réseaux de chauffage urbain

Gestion d'installations thermiques

Utilités et fluides industriels

Cogénération et production décentralisée d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Centre de Haute Normandie - Immeuble le Trident
24 rue Henri Rivière - BP 51026 - 76172 ROUEN Cedex 1
Tel 02 35 64 57 00 - Fax 02 35 64 57 23 - www.dalkia.fr



Rejoignez-nous !



E. LECLERC LE HOULME

E.Leclerc **LE HOULME**



163 rue du Général de Gaulle
76770 LE HOULME
02.35.76.86.20



Du lundi au samedi
8h30 - 19h30
Sauf vendredi
8h30 - 20h00

